

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Budget communal

CONSEIL MUNICIPAL
24 novembre 2025

SOMMAIRE

I.	LE CONTEXTE.....	5
1.	Un contexte de tensions et de crises	5
1-1.	L'intensification des tensions géopolitiques et militaires	5
1-2.	La crise du climat s'aggrave	6
1-3.	Vers un effondrement de la biodiversité ?	7
2.	Le contexte économique international	7
2-1.	Une économie mondiale affectée par la mise en place des droits de douane américains et par le climat d'incertitude.....	7
2-2.	Une croissance mondiale résiliente mais les risques subsistent.....	7
3.	Le contexte économique et financier national.....	9
3-1.	Des indicateurs clefs	9
3-2.	Une économie affectée par le pessimisme des ménages et un contexte d'incertitudes politiques et fiscales.....	10
3-3.	Le poids de la dette et la problématique du déficit public	11
4.	Le projet de Loi de Finances pour 2025	14
4-1.	L'équilibre général.....	14
4-2.	Les principales mesures	14
4-3.	Les mesures concernant les communes	16
5.	Le contexte communal	21
5-1.	La population communale : les indicateurs	21
5-2.	L'urbanisme : les indicateurs	23
5-3.	Le logement à Landéda : un enjeu central pour le territoire	26

II.	LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE	27
1	Analyse rétrospective et perspectives 2025-2026	27
	1-1. Réalisation de la section de fonctionnement	27
	1-2. Analyse rétrospective sur 10 ans	29
	1-3. Les dépenses et recettes de fonctionnement – perspectives.....	30
	1-4. Réalisation de la section d’investissement	38
2	Capacite d’autofinancement.....	43
	2-1. Epargne brute et épargne nette	43
	2-2. Rétrospective	44
	2-3. Projection 2025 – 2026	44
3	Endettement de la commune	45
	3-1. L’évolution de l’encours de la dette.....	45
	3-2. Les perspectives.....	46
III.	LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES.....	47
1	L’achèvement des programmes	47
2	Les programmes à l’étude	47
3	La poursuite des politiques engagées	47
IV.	LE PLAN PLURIANNUEL D’INVESTISSEMENT.....	48
1	Les opérations inscrites	48
	ANNEXE I - LES RATIOS BUDGETAIRES	51
	ANNEXE II PLAN DE FINANCEMENT DES PROJETS.....	53
	ANNEXE III LA NOMENCLATURE STRATEGIQUE DE LA COMMUNE.....	55

Le débat d'orientation budgétaire pour l'année 2026 présente deux particularités :

- La situation politique nationale, aléa important des scénarii à envisager. A la date de rédaction du présent rapport la situation demeure marquée par une forte incertitude. En matière d'orientation des finances publiques et de ressources de la collectivité, les mesures qui seront prises ne peuvent être anticipées de façon fiable ;
- La proximité des élections municipales qui se dérouleront les 15 et 22 mars 2026 ; il est toujours difficile, pour le Conseil sortant, de projeter des orientations qui seront mises en place par une équipe renouvelée.

La Commission Finances a néanmoins fait le choix de maintenir les dates du débat d'orientations budgétaires et du vote du budget arrêtées par le règlement budgétaire et financier communal afin de donner une lisibilité aux services et aux élus sur les choix de la commune et d'éviter à la nouvelle équipe de commencer son mandat par l'élaboration d'un budget dans un court délai.

Cette situation incite doublement à la prudence : pour ne pas imposer à une nouvelle équipe les choix de l'équipe sortante par respect pour le suffrage à venir et pour ne pas engager la commune au-delà de ce que lui permettront ses ressources par souci de bonne gestion.

Le budget supplémentaire du printemps 2026 verra la sécurisation des ressources communales et permettra l'évolution des arbitrages par l'équipe nouvellement élue.

I. LE CONTEXTE

1. Un contexte de tensions et de crises

Le Global Risks Report 2025 du Forum économique mondial (WEF), publié le 15 janvier 2025, met en évidence la montée des tensions géopolitiques, environnementales, sociétales et technologiques, menaçant la stabilité mondiale.

Selon plus de 900 experts interrogés, les événements météorologiques extrêmes, la perte de biodiversité et l'effondrement des écosystèmes figurent parmi les principales préoccupations à court et long terme en raison de leurs effets systémiques.

Si les risques immédiats sont dominés par les conflits armés entre États, les risques climatiques et écologiques deviennent centraux à plus long terme. L'érosion de la biodiversité compromet l'intégrité des écosystèmes (atténuation du changement climatique, garantie de la sécurité alimentaire...). La recrudescence des catastrophes climatiques souligne l'urgence d'adapter les infrastructures et les modèles économiques pour renforcer la résilience des territoires.

Par ailleurs, les risques technologiques, tels que la désinformation et les conséquences des avancées en intelligence artificielle, suscitent des préoccupations croissantes.

Source Entreprises & Biodiversité – Rapport 2025 Mondial sur les risques.

1-1. L'intensification des tensions géopolitiques et militaires

Il est désormais clair que nous entrons dans une nouvelle ère, celle d'un risque particulièrement élevé d'une guerre majeure de haute intensité en dehors du territoire national en Europe, qui impliquerait la France et ses alliés en particulier européens, à l'horizon 2030, et verrait notre territoire visé en même temps par des actions hybrides massives.

L'accélération de la dégradation de l'environnement sécuritaire mondial s'est encore confirmée en raison de la simultanéité, de la multiplication, de l'interpénétration, de la convergence et du durcissement des conflits (Ukraine, Proche et Moyen-Orient, Asie, Afrique, etc.), d'un accroissement inédit des menaces transnationales (terrorisme, criminalité organisée, séparatisme, etc.) et de la combinaison d'enjeux (climatiques, migratoires, énergétiques, commerciaux, etc.).

La Russie, en particulier, menace le plus directement aujourd'hui et pour les années à venir les intérêts de la France, ceux de ses partenaires et alliés, et la stabilité même du continent européen et de l'espace euro-atlantique. []

La Russie, en particulier, menace le plus directement aujourd'hui et pour les années à venir les intérêts de la France, ceux de ses partenaires et alliés, et la stabilité même du continent européen et de l'espace euro-atlantique. []

La Russie emploie tous les moyens pour fragiliser le soutien à l'Ukraine et remettre en cause l'ordre international à son propre profit. Moscou mène à ce titre des actions hostiles et subversives en Europe. La Russie organise ou sert de sanctuaire pour l'organisation d'attaques numériques, par exemple contre nos hôpitaux et certaines de nos installations énergétiques, cible et assassine des opposants en exil, manipule ou tente de manipuler certaines élections, et tente d'influencer les opinions pour déstabiliser nos sociétés. 5. Enfin, et plus largement, c'est bien le modèle européen de démocratie libérale et d'humanisme qui est aujourd'hui attaqué et contesté dans une offensive idéologique globale. Au sein même de l'Union européenne (UE), cette offensive obère notre capacité d'action collective.

Source Revue nationale stratégique 2025

Auditionné par la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat, Thomas Gomart, directeur de l'Institut Français des relations internationales, dresse un état des lieux d'une scène internationale « évolutive et dégradée », où les événements se succèdent dans un apparent chaos.

Il met en lumière trois grandes fragilités :

- La révolution trumpienne : la politique étrangère des Etats unis, de plus en plus décomplexée et difficile à lire pour les Européens, creuse un véritable fossé transatlantique, nourri par des divergences idéologiques ;
- L'affirmation de la Chine et la guerre en Ukraine : Pékin poursuit son projet de réunification par le détroit de Taïwan, une menace potentielle pour l'économie mondiale, tandis que Moscou impose une logique néo-impériale en Ukraine, cœur battant de la sécurité européenne.
- L'instabilité africaine : le retrait français y ouvre la voie à une influence grandissante de la Chine et de la Russie, accentuant les fragilités locales.

Lors de la même audition, il souligne un paradoxe : l'analyse de la dangerosité du contexte, mais cette analyse ne se traduit pas en préparation suffisante du tissu productif.

1-2. La crise du climat s'aggrave

Il n'avait pas fait aussi chaud sur Terre depuis 125 000 ans environ.

La montée du niveau des mers a atteint 20 cm en moyenne sur le globe et est la plus rapide depuis au moins 3 000 ans. Le recul des glaciers est sans précédent depuis au moins 2 000 ans.

La concentration en gaz carbonique dans l'atmosphère est la plus élevée depuis au moins 2 millions d'années

Dans le monde le réchauffement climatique est de +1,1° depuis l'ère préindustrielle. Ce chiffre de +1,1° est une moyenne : il inclut la température moins élevée des océans. Sur les terres émergées, la température atteint en réalité +1,6 °C. Les experts envisagent qu'il atteigne +1,5° début 2030.

En France, le réchauffement est encore plus rapide et atteint +1,7°. Ce qui accentue déjà les extrêmes climatiques : sécheresses, méga-feux, canicules, pluies diluviennes etc.

Dans ses derniers rapports, le GIEC donne les informations suivantes :

Début 2030 : le réchauffement mondial atteindrait 1,5 °C par rapport à l'ère préindustrielle quel que soit le scénario d'émissions de gaz à effet de serre. Ce réchauffement se poursuivra jusqu'à l'atteinte de la neutralité carbone mondiale. Le proche avenir climatique est donc déjà quasi-écrit.

Après 2030, deux scénarios principaux se dégagent :

- Si les Etats tiennent leurs engagements de l'Accord de Paris, le réchauffement mondial sera de 2,8 °C en 2100. Les annonces faites depuis par certains Etats changent très peu cette projection.
- Si les Etats maintiennent leurs politiques mondiales en place fin 2020, le réchauffement mondial atteindra 3,2 °C en 2100. A ce jour, c'est donc le scénario le plus probable au vu la tendance actuelle.

Source : Centre de ressources pour l'adaptation au changement climatique

1-3. Vers un effondrement de la biodiversité ?

Les scientifiques parlent d'un processus en cours vers une sixième extinction de masse des espèces, la dernière en date étant celle des dinosaures, il y a 65 millions d'années.

La crise actuelle est beaucoup plus rapide (l'extinction des dinosaures s'est étalée sur plusieurs centaines de milliers d'années) et elle est quasi exclusivement liée aux activités humaines.

2. Le contexte économique international

2-1. Une économie mondiale affectée par la mise en place des droits de douane américains et par le climat d'incertitude.

En septembre 2025, les perspectives mondiales ont été revues à la baisse par rapport aux prévisions de printemps, anticipant un ralentissement d'activité dans les économies émergentes et des dynamiques de croissance divergentes au sein des économies avancées. La politique commerciale reste le principal aléa pesant sur ces prévisions.

Sous l'effet des mesures commerciales américaines, les perspectives mondiales sont revues en baisse par rapport aux prévisions de printemps : la croissance mondiale atteindrait +3,0 % en 2025 et +2,9 % en 2026, après +3,3 % en 2024.

Parmi les économies avancées, la croissance ralentirait nettement en 2025 et en 2026 aux États-Unis, la consommation étant pénalisée par les hausses tarifaires et les coupes budgétaires. En zone euro, l'activité serait portée par la reprise de la consommation dans le sillage du recul de l'inflation, et par un investissement soutenu grâce à la diffusion de la baisse des taux, mais elle resterait freinée par les tensions commerciales et par l'appréciation de l'euro. La croissance serait atone en Allemagne en 2025 avant de se redresser en 2026 grâce à la relance budgétaire. Elle progresserait faiblement en Italie, malgré le soutien du PNRR. La croissance resterait nettement plus dynamique en Espagne, portée par la croissance démographique, l'investissement dynamique et le tourisme. Le Royaume-Uni bénéficierait d'une politique budgétaire expansionniste.

Dans la majorité des grandes économies émergentes, l'activité ralentirait en 2025 et en 2026. En Chine notamment, la croissance serait freinée par l'effet des mesures commerciales et des déséquilibres structurels persistants.

Le commerce mondial resterait pénalisé par les mesures commerciales américaines, avec une croissance limitée à +2,1 % en 2025 et +2,3 % en 2026, nettement en dessous de sa moyenne historique (2,8 % entre 2015 et 2019). Le rebond attendu en 2025, en raison des anticipations de hausses tarifaires au 1^{er} semestre et de la demande des économies avancées, serait plus faible qu'escompté, freiné par le recul des importations en Chine et en Inde. En 2026, le regain des importations des émergents ne compenserait pas le repli de celles des États-Unis.

Les aléas autour de ce scénario sont majoritairement à la baisse, l'administration Trump continuant de menacer de nouveaux droits de douane, tandis que les tensions géopolitiques persistent.

Source : Direction générale du trésor. Rédigé par Équipes en charge des prévisions internationales. Publié le 11 septembre 2025

2-2. Une croissance mondiale résiliente mais les risques subsistent

La croissance du PIB mondial devrait ralentir et passer de 3.3 % puis 2.9 % en 2026, à mesure que le relèvement des droits de douane, l'incertitude liée à l'action publique freineront l'investissement et les échanges. L'inflation devrait se replier dans la plupart des économies du G20 en raison de la poursuite du ralentissement de la croissance économique et de l'atténuation des tensions sur le marché du travail. Des tensions inflationnistes pourraient toutefois réapparaître sur fond d'essor des prix des produits alimentaires et de persistance de l'inflation des services

La croissance mondiale s'est révélée plus résiliente que prévu au premier semestre de 2025, en particulier dans un grand nombre de marchés émergents, mais aussi aux États-Unis. La production industrielle et les échanges ont été stimulés par les effets d'anticipation du relèvement des droits de douane. Les droits de douane appliqués par les États-Unis aux importations en provenance de la quasi-totalité des pays ont augmenté depuis mai, pour atteindre un taux effectif estimé à 19.5 % à la fin du mois d'août, soit le pourcentage le plus élevé depuis le milieu des années 30. Si cette majoration n'a pas encore pleinement produit ses effets, de premiers signes sont d'ores et déjà perceptibles dans le comportement des consommateurs, sur les marchés du travail et au niveau des prix. Les tensions s'apaisent sur les marchés du travail, le chômage étant en hausse et les offres d'emploi en baisse dans certaines économies, alors que la désinflation s'est stabilisée dans beaucoup de pays en raison de la montée des prix des produits alimentaires et de la persistance de l'inflation des services. Des risques considérables de divergence à la baisse par rapport aux prévisions entourent les perspectives : de nouvelles majorations des droits de douane, une inquiétude accrue autour des risques budgétaires, un regain de tensions inflationnistes pourraient peser sur la croissance. Des corrections de prix sur les marchés financiers, notamment la volatilité des crypto-actifs, pourraient susciter d'autres préoccupations concernant la stabilité financière. À l'inverse, un assouplissement des restrictions commerciales ou des progrès plus rapides en matière d'IA pourraient favoriser l'obtention de meilleurs résultats.

Source : Perspectives économiques de l'OCDE. Publié le 23 Septembre 2025.

3. Le contexte économique et financier national

3-1. Des indicateurs clefs

Indicateur	Valeur	Source
Croissance du PIB	+0,3 % au 2 ^e trimestre 2025 (volume)	INSEE – « Tableau de bord de la conjoncture »
Prévision de croissance annuelle 2025	Environ +0,8 % selon INSEE	INSEE – note de conjoncture
Inflation (IPC)	+0,9 % en juin 2025 (sur un an)	INSEE – évolution prix à la consommation
Taux de chômage (France hors Mayotte)	7,5 % au 2 ^e trimestre 2025.	INSEE – « L'essentiel sur le chômage »
Taux d'épargne des ménages	18,8 % du revenu disponible brut au premier trimestre 2025.	INSEE – « Taux d'épargne des ménages ... »
Investissement (formation brute de capital fixe)	-1,1 % en volume pour 2024	INSEE – « Les comptes de la Nation »
Solde de la balance commerciale (biens)	-79,5 milliards € pour 2024.	INSEE / Direction générale des douanes et droits indirects – « Commerce extérieur 2024 »
Dette publique (administrations publiques, Maastricht)	3 416,3 milliards € fin 2 ^e trimestre 2025, soit 115,6 % du PIB.	INSEE
Encours de la dette négociable de l'État	2 744,9 milliards € au 31 août 2025 (dette de l'État à moyen et long terme + court terme)	Agence France Trésor (AFT)
Déficit public (prévision)	<i>Annoncé autour de 5,4 % du PIB en 2025.</i>	Cour des comptes
Déficit public / PIB	5,8 % du PIB pour 2024	INSEE – comptes des administrations publiques

3-2. Une économie affectée par le pessimisme des ménages et politiques et fiscales.

Envoyé en préfecture le 26/11/2025

Reçu en préfecture le 26/11/2025

Publié le

ID : 029-212901011-20251124-2025_11_24_04-DE

Après la crise sanitaire puis énergétique, l'économie française semble « caler au redémarrage » selon les termes de la Banque de France en août 2025. En 2024, le produit intérieur brut (PIB) a progressé de 1,1 % et la croissance attendue ne devrait être que de 0,7 % en 2025, affectée par le comportement attentiste des ménages dont le taux d'épargne bat des records.

Depuis le début de l'année, l'économie mondiale a plutôt bien résisté à l'augmentation progressive et chaotique par la nouvelle administration américaine des droits de douane à des niveaux inédits depuis la Seconde Guerre mondiale. []

L'économie américaine ralentit certes, notamment parce que le marché du travail se grippe, mais elle semble loin d'une récession, la demande intérieure restant assez solide. Les économies asiatiques semblent avoir trouvé la parade avec l'intensification des échanges régionaux. La zone euro, en revanche, sort affaiblie []. Une lueur d'espoir apparaît toutefois sur le Vieux Continent, où l'investissement reprend quelques couleurs : les marchés immobiliers redémarrent après avoir touché le fond, les entreprises recommencent à se doter de biens d'équipement et les termes de l'échange s'améliorent grâce à la baisse des cours du pétrole. Au sein de la zone euro, après deux ans de récession, l'Allemagne amorcerait un redressement progressif avec un PIB qui augmenterait un peu en 2025, tandis que la croissance serait plus vigoureuse en Italie, et surtout en Espagne.

La France évolue à rebours de cette timide embellie européenne. Certes, la croissance a bien résisté au printemps (+0,3 % après +0,1 %) et ne décrocherait pas d'ici la fin de l'année (+0,3 % à l'été puis +0,2 % en fin d'année) : le PIB augmenterait ainsi de 0,8 % sur toute l'année 2025 (+0,6 % en variation non corrigée des jours ouvrables), mais essentiellement parce que quelques branches maintiennent l'activité à flot (tourisme, marché immobilier, aéronautique, agriculture). Pour le reste, l'investissement redémarre un peu moins vite qu'ailleurs, les industriels perdent un peu plus de parts de marché, et le climat des affaires se maintient en deçà de sa moyenne de long terme depuis l'été 2024 sans signe d'amélioration. Surtout, la consommation n'embraye pas, la situation des ménages français apparaissant paradoxale : avec une inflation qui resterait plus faible que dans les autres pays de la zone euro, à +1,2 % sur un an en décembre, leurs gains de pouvoir d'achat ont été plus importants qu'ailleurs en Europe, mais leurs achats y sont moins dynamiques et le taux d'épargne bat chaque trimestre un nouveau record à la hausse. Dans les enquêtes de conjoncture, le pessimisme des consommateurs est patent : la confiance des ménages qui se redressait tendanciellement jusqu'à l'été 2024, recule presque continûment depuis. Cet écart entre les perceptions individuelles et les agrégats effectivement mesurés s'observe par exemple sur le marché du travail : les craintes sur le chômage culminent au plus haut depuis dix ans (hors crise sanitaire), alors même que l'emploi résiste et que le chômage n'augmenterait que légèrement d'ici la fin de l'année, à 7,6 %.

Au total, les moteurs de l'économie française en 2025 ne semblent pas pérennes. La demande intérieure ralentirait, en particulier du fait de la consommation des ménages, et la croissance s'expliquerait comptablement par un fort mouvement de reconstitution de stocks, après deux années où les entreprises les avaient massivement sollicités. La principale bonne nouvelle provient du bâtiment : après trois années de fort repli, l'activité arrêterait de reculer, et les entreprises du secteur sont nettement plus optimistes sur leurs perspectives d'activité.

Plusieurs aléas entourent cette prévision. Au niveau international, même si les décisions commerciales des États-Unis et les éventuelles ripostes des économies partenaires semblent se stabiliser, l'imprévisibilité de l'administration américaine reste forte. Le marché pétrolier demeure en outre très volatil : malgré un probable excès d'offre, un regain de tensions pourrait balayer les gains de termes de l'échange engrangés par les économies avancées depuis le début de l'année. En France, l'incertitude est de nouveau montée d'un cran avec la chute du Gouvernement le 8 septembre, même si les mouvements sur les marchés financiers restent pour le moment en deçà de ceux enregistrés à l'été 2024 au moment de la dissolution de

l'Assemblée nationale. Si cette incertitude perdurait, elle fragiliserait l'inverse, un rétablissement rapide de la confiance pourrait débloquent d'achat.

Source : Insee – Note de conjoncture Septembre 2025 – Publié le 11 Septembre 2025

Dans un contexte national incertain à la suite du rejet du vote de confiance, les projections retiennent la convention d'une politique budgétaire inchangée par rapport à nos hypothèses de juin, qui permettaient d'atteindre un déficit de 5,4 % du PIB en 2025 et un ajustement structurel primaire de 0,6 % du PIB en 2026 et de 0,4 % en 2027. Une moindre consolidation budgétaire n'entraînerait cependant pas pour autant un surcroît de croissance, car l'incertitude fiscale prolongée se traduirait par des comportements plus attentistes des ménages et des entreprises.

Sur l'ensemble de l'année 2025, la croissance s'établirait à 0,7 %. Elle augmenterait ensuite modérément pour atteindre 0,9 % en 2026 et 1,1 % en 2027, tirée par un raffermissement de la consommation des ménages et une reprise de l'investissement privé, tandis que la contribution du commerce extérieur serait quasi nulle sur ces deux années. Par rapport à nos projections de juin, la croissance est donc révisée légèrement à la hausse en 2025, et à la baisse en 2026 et 2027. La révision à la hausse en 2025 s'explique par un acquis de croissance plus élevé à mi-année, et par la meilleure tenue attendue de l'activité au troisième trimestre selon notre dernière enquête de conjoncture (+ 0,3 %). Les ajustements de la croissance en 2026 et 2027 sont dus au contexte national plus incertain et à des hypothèses sur l'environnement international plus défavorables, du fait notamment d'un taux de change de l'euro et d'un prix du pétrole plus élevés, ainsi que d'une moindre demande externe.

Après 2,3 % en moyenne annuelle en 2024, l'inflation totale se maintiendrait au-dessous de 2 % sur tout l'horizon de projection et resterait une des plus faibles de la zone euro. Comme prévu en juin, elle baisserait fortement à 1,0 % en 2025, en raison du recul des prix énergétiques et de la modération des prix des services, puis atteindrait respectivement 1,3 % et 1,8 % en 2026 et en 2027. L'inflation hors énergie et alimentation poursuivrait sa décrue pour atteindre 1,7 % en 2025 (après 2,3 % en 2024), puis 1,6 % en 2026 et en 2027. La progression des salaires étant supérieure à celle des prix, la hausse du pouvoir d'achat de la masse salariale d'environ 1 % par an soutiendrait progressivement la reprise de la consommation des ménages.

Le taux de chômage resterait proche de son niveau actuel de 7,5 %.

Source : Banque de France - Projections macroéconomiques intermédiaires – Septembre 2025 – Publié de 15 Septembre 2025

3-3. Le poids de la dette et la problématique du déficit public

La question de la soutenabilité de la dette nationale occupe aujourd'hui une place importante dans le débat public.

“La dette incarne projet et optimisme mais elle peut être interprétée comme de l'activité "empruntée" à l'avenir. Les dynamiques de la dette peuvent exprimer, pour partie, les philosophies sociales de différents acteurs, différentes sociétés. Recourir à la dette a longtemps été un comportement de cigale pour les économistes libéraux attachés à une gestion de bon père de famille. []. Au contraire, pour les économistes keynésiens, la dette a pour vertu de soutenir la demande au moins sur la courte période.”

La dette publique désigne l'ensemble des emprunts contractés par les administrations publiques qui ne sont pas encore remboursés.

Selon les critères de Maastricht, la dette publique, regroupant des organismes de sécurité sociale et des collectivités locales, 60% du produit intérieur brut.

En France, elle atteignait 3 416 milliards d’euros au 2^e trimestre 2025, soit 115,6 % du PIB (Insee, 2025).

La dette publique est principalement portée par l’État (près de 80 % du total), la dette des collectivités locales représentant environ 8 % de la dette publique, soit 262 milliards d’euros fin 2024.

D’un point de vue géographique, la dette de l’État est détenue pour un quart par des Français, un quart par la Banque de France dans le cadre de la politique monétaire, un quart par des investisseurs de la zone euro et, enfin, un quart par des investisseurs hors zone euro.

La dette de Maastricht des APU en fin de trimestre et sa répartition par sous-secteur et par instrument

en milliards d'euros

	2024T1	2024T2	2024T3	2024T4	2025T1
Ensemble des adm. publiques	3 160,8	3 229,7	3 301,4	3 305,3	3 345,4
en point de PIB (*)	110,4 %	112,1 %	113,6 %	113,2 %	113,9 %
dont, par sous-secteur, consolidée (*) :					
État	2 560,9	2 630,9	2 690,7	2 687,0	2 723,4
Organismes divers d'adm. centrale	73,3	68,5	68,7	69,8	69,7
Administrations publiques locales	248,9	248,6	250,0	261,9	262,5
Administrations de sécurité sociale	277,7	281,7	292,1	286,6	289,9
dont, par instrument :					
Dépôts	38,6	41,9	43,4	41,8	38,9
Titres négociables	2 819,8	2 890,2	2 958,7	2 954,1	2 999,7
court terme	223,4	243,3	255,4	258,4	257,5
long terme	2 596,4	2 646,8	2 703,3	2 695,7	2 742,2
Crédits	302,4	297,7	299,3	309,4	306,8
court terme	14,6	11,4	13,0	13,2	14,1
long terme	287,8	286,3	286,4	296,1	292,8

(*) voir précisions dans l'encadré « Pour en savoir plus »
Source : Comptes nationaux base 2020 – Insee, DGFIP, Banque de France

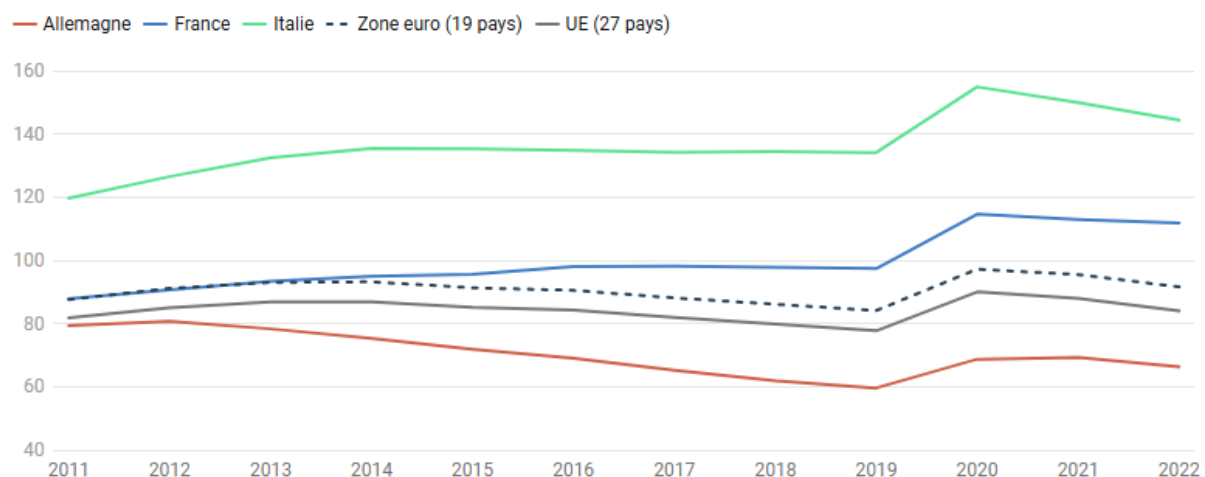
La dette nette des APU en fin de trimestre et sa répartition par sous-secteur

(en milliards d'euros)

	2024T1	2024T2	2024T3	2024T4	2025T1
Ensemble des adm. publiques	2 924,7	2 982,8	3 046,8	3 062,9	3 115,4
dont :					
État	2 451,5	2 504,6	2 568,2	2 575,4	2 618,5
Organismes divers d'adm. centrale	36,8	35,1	35,0	35,4	35,5
Administrations publiques locales	235,8	235,4	236,6	248,5	248,9
Administrations de sécurité sociale	200,7	207,8	207,0	203,6	212,5

Source : Comptes nationaux base 2020 – Insee, DGFIP, Banque de France

Endettement des administrations publiques en France et en Europe entre 2011 et 2022 (en % du PIB)



Chaque année, ces administrations publiques empruntent à la fois pour couvrir le déficit public de l'année et pour régler le stock de la dette arrivant à échéance.

Le déficit public est le solde annuel négatif (les dépenses étant supérieures aux ressources) du budget des administrations publiques : l'État, les collectivités territoriales et les organismes de Sécurité sociale.

Dans le cadre de l'Union européenne, le déficit est mesuré selon les critères de Maastricht : il mesure la somme des dépenses (hors remboursements d'emprunts) moins les recettes (hors emprunts) de l'ensemble des administrations publiques. Ainsi défini, le déficit public ne doit pas dépasser 3 % du PIB (en moyenne sur un cycle) pour les États membres de la zone euro.

C'est un indicateur contesté de la situation des finances publiques dans la mesure où les investissements quels qu'ils soient des administrations publiques, sont inclus dans leurs dépenses en comptabilité nationale.

Ceux qui critiquent cet indicateur voudraient :

- soit différencier les investissements selon leur nature ;

- soit remplacer la règle du traité de Maastricht (déficit public par une « règle d'or » inspirée de celle qui s'applique aux collèges et selon laquelle seules les dépenses de fonctionnement doivent être équilibrées par les recettes publiques courantes, les dépenses d'investissement pouvant être financées par l'emprunt.

C'est néanmoins l'indicateur qui est utilisé par l'Union Européenne et regardé par les agences de notation.

En 2024, le déficit public s'établit à 169,7 milliards d'euros, soit 5,8 % du produit intérieur brut (PIB), après 5,4 % en 2023 et 4,7 % en 2022. Les administrations publiques centrales portent l'essentiel du déficit public.

Le dépassement du seuil européen s'explique par le niveau élevé des dépenses publiques et la baisse des recettes fiscales de l'Etat due au ralentissement de la croissance. Ces déséquilibres pèsent sur la trajectoire de réduction de la dette et sur la crédibilité budgétaire du pays.

4. Le projet de Loi de Finances pour 2025

4-1. L'équilibre général

En Md€	Exécution 2024	LFI 2025	Révisé 2025	Ecart Révisé 2025/LFI 2025	PLF 2026	Ecart PLF 2026 / Révisé 2025
SOLDE ÉTAT - HORS FMI	-155,9	-139,0	-130,5	+8,5	-124,4	+6,1
DÉPENSES DU BUDGET GÉNÉRAL ET PSR	502,8	507,2	503,0	-4,1	525,7	+22,7
DÉPENSES DU BUDGET GÉNÉRAL	435,1	438,8	433,9	-4,9	447,4	+13,5
Crédits budgétaires des ministères (hors fonds de concours)	327,0	329,1	328,0	-1,1	331,7	+3,7
Charge de la dette (y compris SNCF)	50,1	54,9	52,0	-2,9	59,3	+7,3
Amortissement de la dette de l'Etat liée à la covid-19 (supprimé)	6,5	0,0	0,0	+0,0	0,0	+0,0
Contribution au CAS "Pensions"	46,9	50,1	49,1	-1,0	51,8	+2,7
Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux	5,0	4,7	4,7	+0,0	4,6	-0,1
PRÉLÈVEMENTS SUR RECETTES	67,7	68,3	69,1	+0,8	78,3	+9,2
Prélèvement au profit des collectivités territoriales	45,5	45,2	46,2	+0,9	49,5	+3,4
Prélèvement au profit de l'Union européenne	22,3	23,1	23,0	-0,1	28,8	+5,8
RECETTES FISCALES NETTES	325,7	349,6	353,8	+4,2	372,9	+19,1
RECETTES NON FISCALES	23,2	21,0	23,2	+2,2	28,7	+5,5
SOLDE COMPTES SPECIAUX - HORS FMI	-2,3	-2,8	-4,9	-2,1	-0,6	+4,3
SOLDE BUDGETS ANNEXES	0,4	0,4	0,5	+0,1	0,4	-0,1

4-2. Les principales mesures

Le projet de loi de finances pour 2026 a été présenté le 14 octobre en conseil des ministres. Présenté comme visant à concilier le triple objectif de financer des priorités stratégiques du pays, de préserver son modèle social et de restaurer des marges de manœuvre budgétaires, en particulier pour mettre le pays en capacité de faire face à d'éventuelles prochaines crises, il prévoit un effort d'une trentaine de milliards d'euros pour freiner la dérive des finances publiques.

En 2026, le solde public atteindrait -4,7 % du PIB, en améliorant par rapport à 2025

Ce plan d'action devrait permettre de ramener le déficit public à 4,7 % du PIB en 2026 et à moins de 3 % en 2029. L'ajustement budgétaire proposé pour 2026 repose prioritairement sur la maîtrise des dépenses publiques, qui représente deux tiers de l'effort total.

Les projets de PLF et PLFSS sont identiques à ceux envoyés pour avis au Haut Conseil des finances publiques (HCFP) le 2 octobre, avant la démission du premier gouvernement LECORNU. Le HCFP avait alors jugé réaliste le scénario 2025 réactualisé et optimistes les hypothèses économiques du projet de budget 2026.

Les deux projets sont annoncés comme susceptibles de fortement évoluer au cours des débats parlementaires.

“ À ce stade, le gouvernement prévoit un effort d'une trentaine de milliards d'euros, dont 17 milliards sur les dépenses, notamment celles de l'État qui baisseront à l'exception de la défense (+6,7 milliards), et près de 14 milliards en recettes nouvelles, d'après un chiffrage du HCFP.

Une "année blanche" prévoit le gel des pensions de retraite et des prestations sociales, par exemple les allocations familiales. Une "stabilisation du barème de l'impôt sur le revenu et de la CSG" est également prévue (2,2 milliards).

Au total, 23 niches fiscales (sur 474) jugées "obsolètes" ou "inefficaces" sont supprimées pour environ 5 milliards d'euros. Certains de ces dispositifs touchent bon nombre de foyers, comme l'exemption d'impôt sur les indemnités journalières pour affection longue durée ou la réduction d'impôt pour frais de scolarité dans le secondaire et le supérieur.

Plus de 3.100 postes de fonctionnaires sont supprimés.

Côté recettes, la contribution différentielle est prolongée d'un an. Elle fixe un taux minimal d'imposition de 20% pour les ménages dont les revenus dépassent 250.000€ pour un célibataire et 500.000€ pour un couple. Une taxe est instaurée sur le patrimoine financier des holdings patrimoniales, parfois utilisées pour contourner l'impôt. Ces deux mesures doivent rapporter 2,5 milliards €. Les tranches du barème de l'impôt sur le revenu ne seront pas revalorisées en tenant compte de l'inflation, conduisant des ménages à devenir imposables et d'autres à payer davantage d'impôt sur le revenu. L'abattement de 10% dont bénéficient les retraités sur leur pension serait remplacé par un abattement forfaitaire de 2.000€. Cette mesure aura pour impact de légèrement réduire l'impôt sur le revenu de certains retraités, mais devrait surtout augmenter ceux des retraités les plus aisés.

Le gouvernement souhaite doubler le plafond des dons aux associations qui ouvrent droit au taux de 75% de réduction d'impôt. Le plafond passerait de 1.000€ de dons annuels à 2.000 €.

Le projet de budget pour 2026 confirme que les aides à la rénovation énergétique MaPrimeRénov' resteront "recentrées sur les logements prioritaires" en 2026, comme c'est déjà le cas depuis fin septembre 2025, selon un document consulté par l'AFP.

Le dispositif MaPrimeRénov' "fait l'objet d'un recentrage sur les logements prioritaires en ce qui concerne les rénovations d'ampleur, tandis que les aides versées au titre des rénovations dites par 'gestes' cibleront en priorité la décarbonation", est-il indiqué dans le PLF. Il n'y a pas plus de précision à ce stade sur cette priorité donnée à la décarbonation par le PLF 2026 et le texte ne précise pas le budget alloué spécifiquement à MaPrimeRénov'.

Les quelque 400 plus grandes entreprises sont également mises à contribution, avec une reconduction de moitié, à hauteur de 4 milliards d'euros, de la surtaxe sur les bénéfices. Et le budget propose "un recentrage des aides de l'État aux entreprises", pour une économie totale de plus d'1,5 milliard d'euros en 2026. Les entreprises obtiennent en revanche la baisse progressive d'un impôt de production (CVAE) jusqu'à sa suppression en 2028, soit deux ans avant l'échéance précédemment prévue.

Source : Banque des territoires – Thomas Beurey, Projets publics pour Localtis, et AFP - 14 octobre 2025

“ Pour l'année 2025, le Haut Conseil considère que le scénario économique actualisé est réaliste : les prévisions relatives à la croissance, à sa composition et à l'inflation le sont, celle de masse salariale étant marginalement haute. Les prévisions de recettes, de dépenses et donc de solde public sont crédibles : elles restent soumises à des aléas mais sont cohérentes avec les informations disponibles et le scénario économique.

Pour 2026, le Haut Conseil considère que le scénario économique qui lui a été soumis repose sur des hypothèses optimistes, associant une consolidation budgétaire importante à une accélération de l'activité permise par une reprise de la demande privée. [...]

En compensation, malgré un environnement international peu porteur, cette prévision suppose une reprise de la demande intérieure privée dont l'ampleur paraît volontariste au regard du climat général d'incertitude, en particulier pour l'investissement des entreprises et dans une certaine mesure la demande des ménages.

La prévision d'inflation (1,3 %) est plausible tandis que celle de masse salariale (2,3 %) est un peu haute. Pour les finances publiques en 2026, la prévision de croissance spontanée des prélèvements obligatoires paraît globalement acceptable, le volontarisme du scénario économique étant tempéré par des hypothèses d'élasticité des prélèvements parfois un peu prudentes. Le Haut Conseil estime en revanche que l'évaluation du rendement des mesures nouvelles est fragile, même en supposant que les nombreuses mesures affichées soient adoptées et mises en œuvre.

La hausse très modérée prévue pour les dépenses publiques (+0,2 % en volume) est une cible très ambitieuse au regard du passé, alors que certains postes comme les crédits pour la défense progresseraient fortement.

Des économies substantielles sont présentées, dont une « année blanche » pour les salaires publics et les revalorisations de prestations, une hausse des franchises d'assurance maladie, une baisse des crédits hors défense et un resserrement des transferts aux collectivités. Tenir la cible d'évolution des dépenses exigerait que l'intégralité des mesures évoquées dans la saisine soient mises en œuvre, mais les annonces publiques et discussions récentes suggèrent que cela est peu probable.

Au total, la prévision de solde public pour 2026 soumise au Haut Conseil est fragilisée par un scénario économique volontariste et surtout, par le risque de sous-réalisation ou simplement d'absence des mesures de recettes et d'économies affichées.

En 2025, le déficit structurel serait réduit de 0,7 point de PIB. [] Après une très forte dégradation des comptes en 2023 et 2024, l'année 2025 marquerait ainsi une toute première étape de réduction du déficit. [...]

En tout état de cause, le Haut Conseil souligne qu'il est indispensable de poursuivre dans la durée l'effort de redressement des comptes. Même dans le scénario présenté, dont le Haut Conseil relève à nouveau le caractère hypothétique, le déficit resterait très élevé en 2026, le déficit primaire (hors charge d'intérêts) dépassant toujours 70 Md€. La dette publique continuerait de ce fait de progresser à un rythme préoccupant, passant de plus de 113 points de PIB en 2024 à près de 118 points en 2026, tandis que la charge d'intérêts s'alourdirait de plus de 13 Md€ en seulement deux ans pour atteindre 74 Md€. Respecter strictement la trajectoire du PSMT de façon à réduire fortement le déficit, tout en veillant à ménager le potentiel de croissance et les investissements prioritaires, est donc impératif pour garder le contrôle des finances publiques, restaurer des marges de manœuvre et préserver la crédibilité et la souveraineté de la France.

Source Avis n° HCFP - 2025 - 5 relatif aux projets de lois de finances et de financement de la sécurité sociale pour l'année 2026 - 9 octobre 2025

4-3. Les mesures concernant les communes

Dans son propos introductif au projet de budget, le ministère du budget annonce "une participation juste des collectivités à l'effort de redressement, en miroir d'une réduction du poids des normes : Les collectivités territoriales seront associées aux efforts de maîtrise du déficit public. Cependant, cet effort ne pourra être engagé sérieusement que si nous réduisons en parallèle le poids des normes afin de redonner le pouvoir d'agir aux élus. Cet effort se veut réparti de manière juste. Les collectivités les plus exposées financièrement à la conjoncture et au vieillissement démographique seront accompagnées, avec en particulier la mobilisation du fonds de sauvegarde pour un montant trois fois supérieur par rapport à 2024 à destination des départements les plus fragiles. L'accompagnement des collectivités faisant face à des événements climatiques d'ampleur sera également augmenté et simplifié." *Plateforme des finances publiques, du budget de l'État et de la performance publique – 14 octobre 2025*

En 2026, les collectivités territoriales seront associées aux efforts de maîtrise de la dépense publique.

Les recettes totales des collectivités évolueraient néanmoins à un rythme plus élevé que l'inflation de +4,2 Md€ (+1,4 %), même en tenant compte des effets des mécanismes DILICO (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités locales) sur les recettes disponibles ainsi que des autres mesures d'économie.

Les dépenses de fonctionnement des collectivités locales progresseraient de +2,4 Md€. Cette modération de la dépense serait notamment permise par la reconduction du mécanisme du DILICO et la mise en œuvre de différentes mesures d'économies ciblées, combinées à des mesures de soutien, au bénéfice en particulier des collectivités les plus fragiles.

Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités locales (DILICO) conçu par le Sénat est reconduit en 2026 dans le but d'associer les collectivités territoriales au rétablissement des comptes publics, à hauteur de 2 Md€, avec des conditions de restitution ajustées. La restitution d'un tiers des sommes prélevées en 2025, dont 10 % au titre de la péréquation, sera assurée en 2026, comme prévu en loi de finances initiale pour 2025.

Dans une logique d'harmonisation et de simplification, le calendrier de versement du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) aux établissements publics de coopération intercommunale est rétabli à l'année suivant la dépense d'investissement. L'assiette des dépenses éligibles est, en outre, recentrée sur les seules dépenses d'investissement, mais elle est étendue aux participations des collectivités versées dans le cadre des concessions d'aménagement, lorsqu'elles financent des équipements publics. Enfin, la mise en œuvre du mécanisme d'avance est simplifiée pour tout bénéficiaire du FCTVA situé dans des communes ayant fait l'objet d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Pour renforcer la résilience des collectivités face aux événements exceptionnels et harmoniser les dispositifs existants, la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques (DSEC) est renforcée à travers une hausse de crédits de +40 M€ par rapport à la LFI 2025 et son bénéfice est élargi aux collectivités d'outre-mer, en remplacement de l'actuel fonds de secours outre-mer (FSOM).

Projet de loi de Finances pour 2026 - exposé général des motifs.

- **La stabilité de la DGF (articles 31 et 72 du projet)**

La dotation globale de fonctionnement (DGF) serait stable en 2026, à périmètre constant soit 27 395 M€.

Le projet définit l'enveloppe globale de DGF pour l'ensemble des collectivités concernées. Différents éléments influent sur la répartition de celle-ci. Le maintien de la DGF à l'identique dans la loi de Finances ne signifie donc pas nécessairement le maintien du montant de DGF de Landéda. C'est néanmoins un indicateur de tendance.

Le projet renforce l'effort de solidarité au sein des concours financiers de l'État, en majorant de 290 M€ les dotations de péréquation des communes :

- La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale enregistrerait une hausse de 140 millions d'euros ;
- La dotation de solidarité rurale et de cohésion sociale, une hausse de 150 millions d'euros. la hausse de la DSR en 2026 sera répartie au minimum à 60 % sur sa deuxième fraction dite « péréquation », dont la quasi-totalité des communes de moins de 10 000 habitants bénéficie.
- L'exposé des motifs du projet précise que "l'augmentation de la dotation d'aménagement des communes pourra être majorée par le Comité des finances locales (CFL) entre la DSU, la DSR et la dotation nationale de péréquation (DNP)".

Dans l'attente de la notification des attributions individuelles de l'année en cours, le projet prévoit que les acomptes sont versés par douzièmes sur la base du dernier arrêté ministériel de notification de la DGF connu.

Enfin, il comporte diverses mesures d'ordre technique telles que les dates ou sources de certaines données retenues pour le calcul des dotations et fonds de péréquation ou le renforcement du dispositif d'accompagnement des communes perdant l'éligibilité aux fractions « bourg-centre » et « cible » de la DSR.

- **Variables d'ajustement (articles 31 et 34 du projet)**

Les "variables d'ajustement" désignent les compensations d'exonérations de fiscalité locale. Elles sont réduites de 527 millions d'euros en 2026. Cette disposition, selon l'exposé des motifs du projet, participe "à la maîtrise du dynamisme des concours financiers de l'État au profit des collectivités territoriales par rapport à la loi de finances pour 2025."

Le projet révisé divers mécanismes de compensation de pertes de recettes des collectivités locales, institués en contrepartie de mesures d'assouplissement votées en matière de fiscalité locale.

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties. Le PLF relève de 50% la compensation par l'État de l'abattement applicable aux terres agricoles en matière de taxe foncière sur les propriétés non bâties. La loi de finances pour 2025 avait fait passer cet abattement de 20 à 30%, sans prévoir concomitamment une hausse de la compensation en direction des communes.
- Impôt sur les spectacles et droit de mutation sur les cessions de fonds de commerce : le PLF prévoit une abrogation des compensations

- **Le recentrage du FCTVA (article 32 du projet)**

En 2026, le FCTVA s'élèverait à 7,866 milliards d'euros, un montant en hausse de 213 millions d'euros par rapport à la loi de finances pour 2025.

Le projet

- recentre le FCTVA sur l'investissement, aucune dépense de fonctionnement n'y étant plus éligible ;
- sécurise l'éligibilité au titre du FCTVA dans le cadre de montages spécifiques et complexes tels que les concessions d'aménagement ;
- simplifie la mise en œuvre du mécanisme d'avance de versement du FCTVA en cas de catastrophe naturelle : en cas d'intempéries exceptionnelles dans les communes ayant fait l'objet d'une constatation de l'état de catastrophe naturelle, il serait possible, sans attendre la reconnaissance par décret, de procéder à un versement anticipé du FCTVA l'année de la réalisation, pour faciliter et accélérer la réparation des dommages sur les biens des collectivités ou leurs établissements et permettre de rétablir le bon fonctionnement des services publics.

Ajustement de divers dispositifs de compensations d'exonérations fiscales au profit des collectivités locales

- **La création du fonds d'investissement pour les territoires –FIT (article 74 du projet)**

Dans l'objectif annoncé de simplifier l'accès aux dotations de l'État en unifiant le cadre juridique et les procédures applicables, le projet crée un fonds d'investissement pour les territoires qui regroupe :

- la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR – article L. 2334-32) ;
- la dotation politique de la ville (DPV – article L. 2334-40) ;
- la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL – article L. 2334-42).

L'attribution du fonds relève du préfet.

Le fonds conserve les objectifs des anciennes dotations d'investissement, à savoir le soutien aux petites collectivités rurales (DETR) et aux collectivités urbaines dotées de quartiers prioritaires, au sens de la politique de la ville (DPV). Son bénéfice est principalement réservé aux collectivités rurales (au sens de l'INSEE) et à celles marquées par des difficultés urbaines. Le financement d'autres collectivités peut intervenir par exception.

Le projet détaille les critères de répartition des enveloppes entre départements, la mise en œuvre de ce nouveau fonds devant se traduire par une stabilité des enveloppes entre départements, les enveloppes calculées pour chaque département ne pouvant pas diminuer ou augmenter de plus de 3 % par rapport au montant des enveloppes calculées l'année précédente, pondéré du taux d'évolution total du FIT pour l'année considérée.

Chaque préfet devra attribuer aux collectivités rurales au sens de l'INSEE ou éligibles à la DETR en 2025 une part de son enveloppe du FIT au moins égale à l'enveloppe de DETR qui lui a été déléguée en 2025. La même garantie est prévue pour les collectivités éligibles à la DPV en 2025 ou dont la proportion de population résidant en QPV dépasse 10 %.

- **L'extension du DILICO 2 (articles 75 et 76 du projet)**

La loi de finances du 14 Février 2025 avait instauré un dispositif de lissage conjoncturel (DILICO) des ressources fiscales des collectivités. La commune de Landéda n'y était pas soumise.

Si l'exposé des motifs de l'article 75 annonce de simples ajustements visant à corriger des "erreurs rédactionnelles", celui de l'article 76 annonce clairement l'objectif d'associer les collectivités territoriales, par le biais de ce dispositif, à l'effort de redressement des finances publiques. Il procède à un élargissement des collectivités concernées et à un alourdissement de leur contribution.

Etaient concernées en 2025, les communes dont l'indice synthétique de ressources et de charges (ISRC) est supérieur à 110% à l'indice moyen communal national. Le seuil d'éligibilité au prélèvement passe à 100%.

Il s'agit d'un dispositif de prélèvement /versement partiel des ressources fiscales.

- Un montant est prélevé sur les ressources fiscales des collectivités concernées ;
- Ce montant est partiellement reversé à chaque collectivité : en 2025 90% sur 3 ans, dans le projet 2026, 80% sur 5 ans. La fraction restante doit abonder un fond de péréquation.

Le projet conditionne le versement des 80% au niveau de dépenses réelles des collectivités concernées. Si l'évolution des dépenses est inférieure ou égale à la croissance du PIB, le solde sera reversé à l'ensemble des contributeurs. Si celle-ci est supérieure à la croissance du PIB en valeur additionné d'un point de pourcentage, aucun solde n'est reversé. Entre les deux intervalles, la restitution est individualisée avec un versement intégral aux collectivités dont les dépenses sont inférieures à la croissance du PIB en valeur, un versement nul pour celles dont les dépenses sont supérieures à la croissance du PIB en valeur additionné d'un point, et un versement partiel dans l'intervalle.

L'enveloppe totale du dispositif passe de 1 Mds € à 2 Mds € dont 720 M€ pour le bloc communal.

- **Report de la révision des valeurs locatives (article 27 du projet)**

Le projet reporte le calendrier de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation, le but étant de "tirer tous les enseignements" de l'actualisation des paramètres des valeurs locatives des locaux professionnels. Ainsi, les commissions départementales des valeurs locatives arrêteront en 2030, et non 2027, les paramètres des valeurs locatives des locaux d'habitation.

Est également reporté à 2026-2027 la prise en compte de la révision dite "sexennale" des valeurs locatives des locaux professionnels qui servent au calcul des impôts fonciers auxquels sont assujetties les entreprises. Un nouveau dispositif de lissage, sur six ans, des variations de cotisations, à la hausse comme à la baisse, prend le relais de celui qui prend fin le 31 décembre prochain.

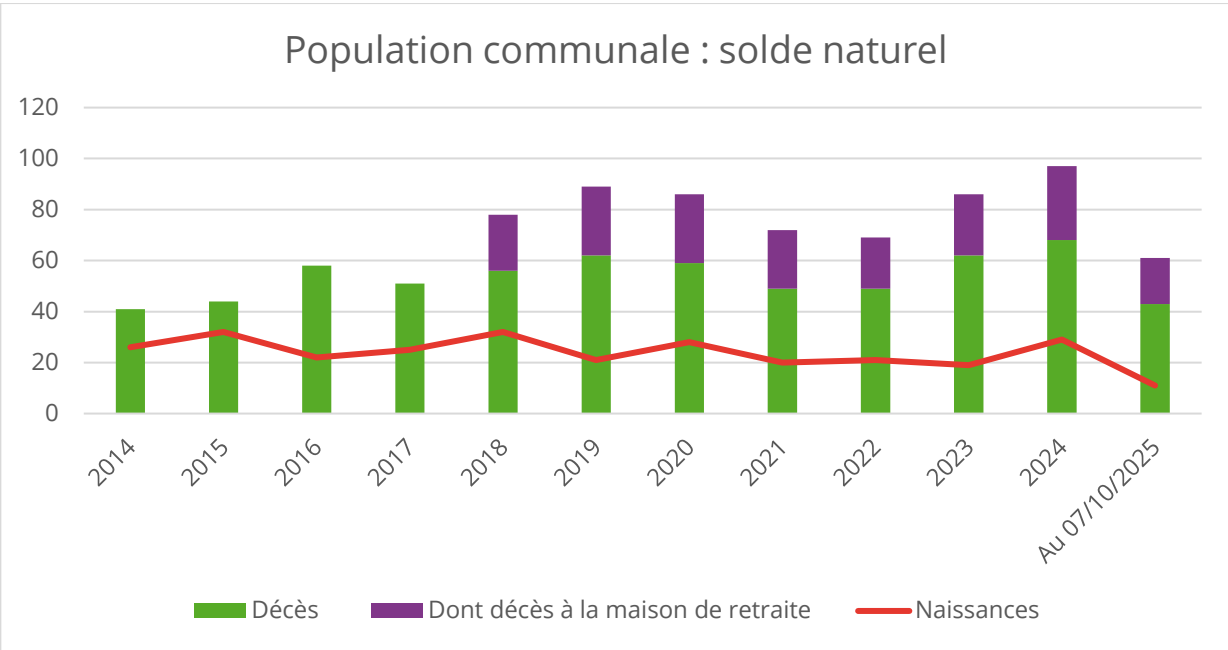
Le projet prévoit enfin des adaptations de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, notamment afin d'éviter les risques de trop fortes variations d'impôts locaux pour les contribuables comme pour les collectivités avec la fin des mécanismes atténuateurs.

5. Le contexte communal

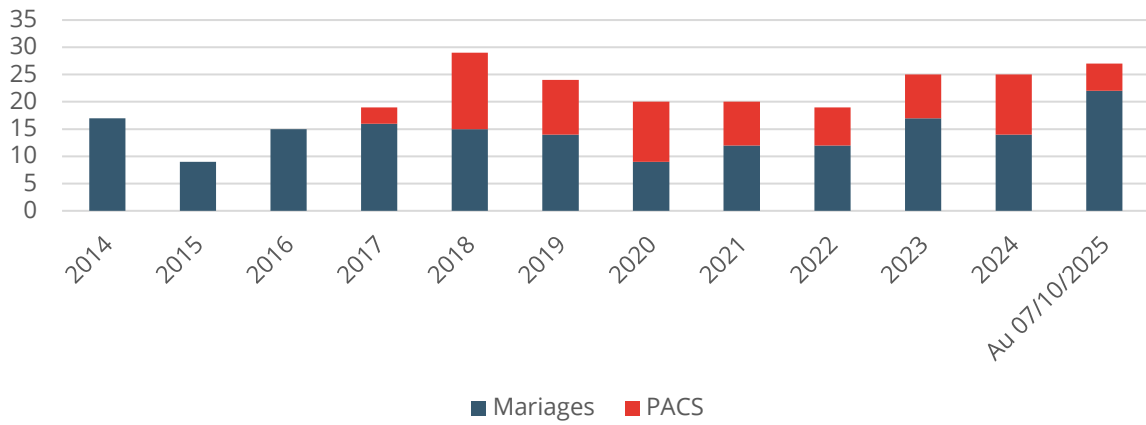
5-1. La population communale : les indicateurs

La population légale de Landéda au 1^{er} janvier 2025 selon l'INSEE est de 3 792 habitants (3695 population municipale et 97 comptée à part).

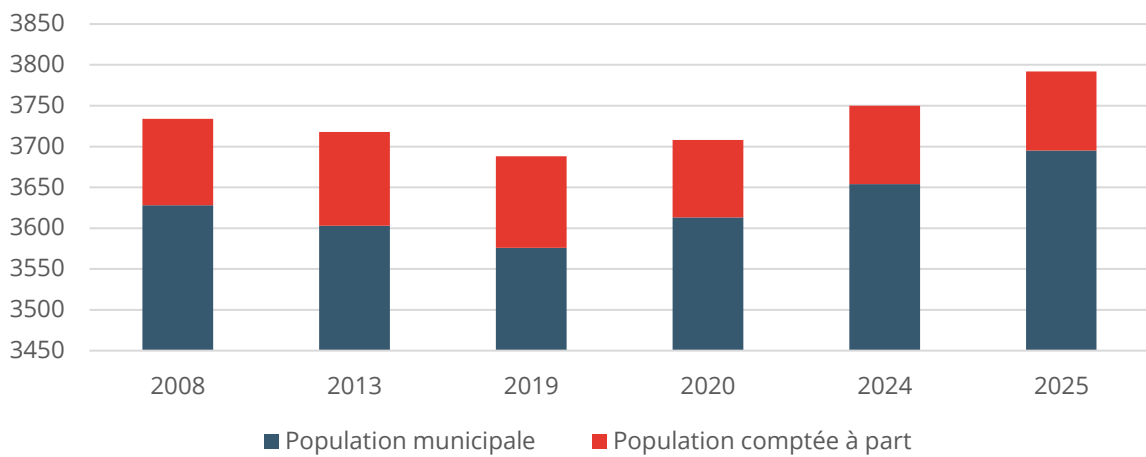
Indicateur	Valeur	Source / année
Population	3 695 habitants Densité ≈ 336,5 hab./km²	INSEE Recensement 2022
Nombre de ménages	1 746 Moyenne par ménage ≈ 2,07 personnes	INSEE Recensement 2022
Solde naturel (naissances / décès 2024)	Naissances : 29 Décès : 59	INSEE Données état civil 2024
Variation de population 2016-2022 (taux annuel moyen)	+0,6 % Solde naturel -0,7 % Migration nette : +1,3 %	INSEE Comparateur de territoire



Mariages et pacs



Population légale



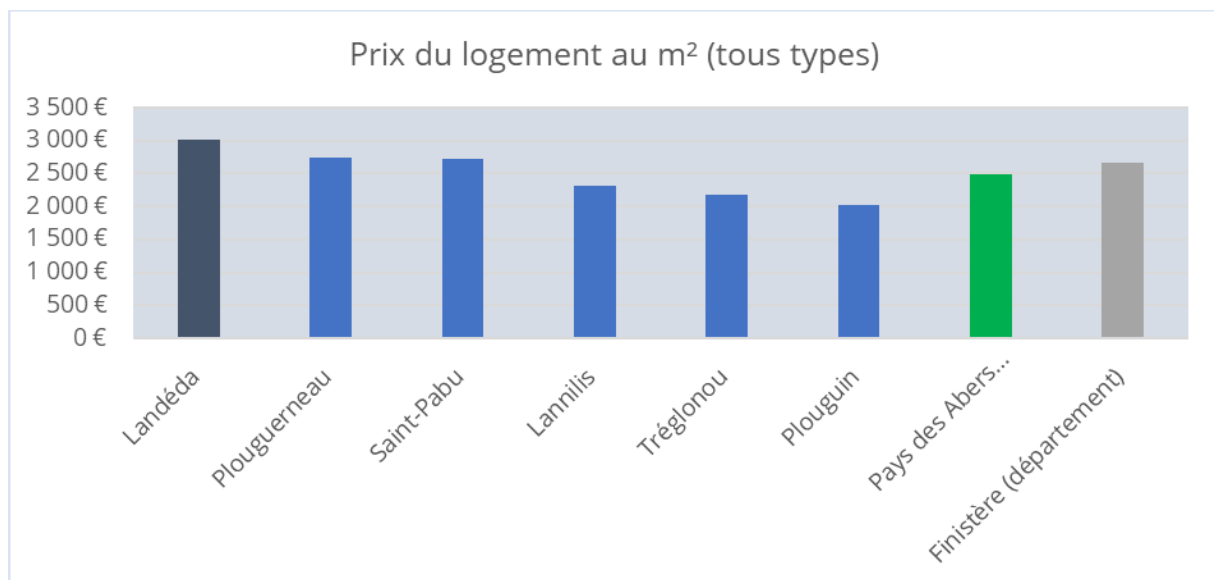
5-2. L'urbanisme : les indicateurs

• Le parc de logement

Indicateur	Valeur	Source / année
Nombre total de logements	2 343 logements (2318 en 2021)	INSEE Recensement 2022
Part des résidences principales	74,5 %	INSEE Recensement 2022
Part des résidences secondaires / logements occasionnels	20,5 %	INSEE Recensement 2022
Part des logements vacants	5,0 %	INSEE Recensement 2022
Type de logement – maisons	93,1 % <i>très forte prédominance de l'habitat individuel</i>	INSEE 2021
Type de logement – appartements	6,8 %	INSEE 2021
Nombre de pièces dans les résidences principales (2021)	5 pièces ou plus : 1 150 logements (67,6 %), 4 pièces : 317 (18,6 %) <i>montre le poids des grandes surfaces dans le parc</i>	Insee 2021
Appartements en petites typologies	2 pièces : 59 logements (3,5 %) ; 3 pièces : 173 (10,2 %) <i>faible proportion de logements "petits formats"</i>	Insee 2021
Date de construction du parc (résidences principales)	avant 1919 : 101 (6,3 %) ; 1946-1970 : 208 (12,9 %) ; 1971-1990 : 456 (28,2 %) ; 1991-2005 : 451 (27,9 %) ; après 2005 : 299 (18,5 %) <i>indique l'ancienneté, le besoin de rénovation</i>	Insee 2021
Part des propriétaires (résidence principale)	84,5 % très forte proportion de propriétaires	INSEE Recensement 2022

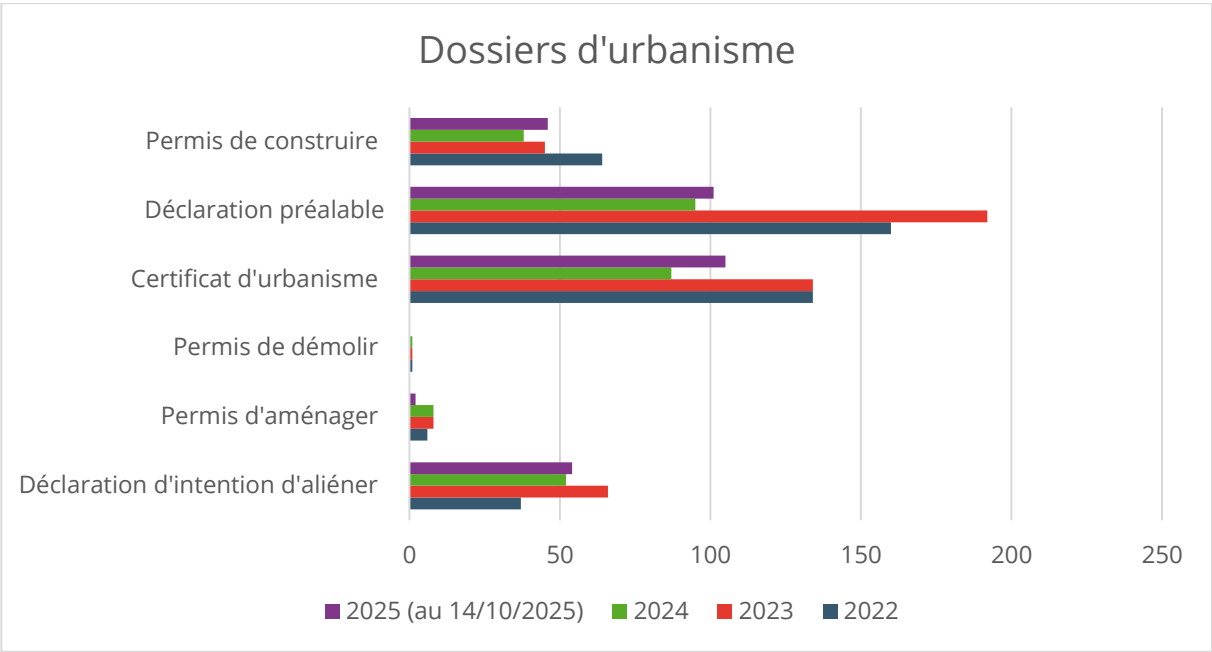
• Le coût du logement

Territoire	Prix €/m ²	Source
Landéda	3 019 €	MeilleursAgents (01/09/2025)
Plouguerneau	2 742 €	MeilleursAgents (01/09/2025)
Saint-Pabu	2 722 €	PAP (2025)
Lannilis	2 314 €	MeilleursAgents (01/09/2025)
Tréglonou	2 173 €	MeilleursAgents (01/06/2025)
Plouguin	2 020 €	MeilleursAgents (01/06/2025)
Pays des Abers (moyenne simple)	2 498 €	Calcul (moyenne non pondérée)
Finistère	2 662 €	Figaro Immobilier (01/09/2025)



• L'activité urbaine et foncière

	2022	2023	2024	2025 (au 14/10/2025)
Déclaration d'intention d'aliéner	37	66	52	54
Permis d'aménager	6	8	8	2
Permis de démolir	1	1	1	0
Certificat d'urbanisme	134	134	87	105
Déclaration préalable	160	192	95	101
Permis de construire	64	45	38	46
TOTAL	402	446	281	308



5-3. Le logement à Landéda : un enjeu central pour le territoire

Depuis 10 ans, la municipalité s'est attachée à développer l'attractivité résidentielle de la commune en mettant en valeur son cadre de vie et son patrimoine, en développant sa politique enfance jeunesse et ses infrastructures culturelles, en soutenant ses activités économiques. Comme le montrent les chiffres ci-dessus, ces efforts ont été couronnés de succès et ont permis, malgré un solde démographique demeuré négatif, de retrouver une croissance démographique grâce aux nouveaux arrivants.

Si Landéda attire, encore faut-il que ceux qu'elle attire puissent s'y loger.

Or, on l'a vu, le prix du foncier est élevé, l'offre locative privée réduite et obérée par la pression des usages touristiques sur le parc locatif. Les jeunes couples, salariés et saisonniers peinent à trouver à s'y loger.

Des contraintes fortes pèsent sur la production de logements neufs, l'urbanisme devant composer avec les règles environnementales et foncières Le PLUiH du Pays des Abers, document de référence pour la planification urbaine et l'habitat intègre les contraintes d'urbanisation en extension et la réduction drastique des surfaces constructibles à horizon 2031 et 2050 issues de la loi Littoral et de la loi Climat et Résilience.

Il faut donc se tourner vers les logements existants. Or le parc de logements existant, marqué par une prépondérance de maisons individuelles anciennes, souvent grandes et mal isolées est partiellement inadapté à la demande actuelle. Les jeunes couples et les familles recherchent des logements abordables, à proximité des services, les personnes âgées souhaitent rester sur place dans des logements accessibles et économes en énergie.

Enfin, on ne peut ignorer les perspectives que fait peser sur certaines zones, actuellement construites, l'évolution du climat.

Il y a donc à mener, parallèlement :

- Une politique de logements à prix abordables ;
- Une politique urbaine intégrant les enjeux climatiques ;
- Une politique d'urbanisation cohérente avec les enjeux sociétaux actuels.

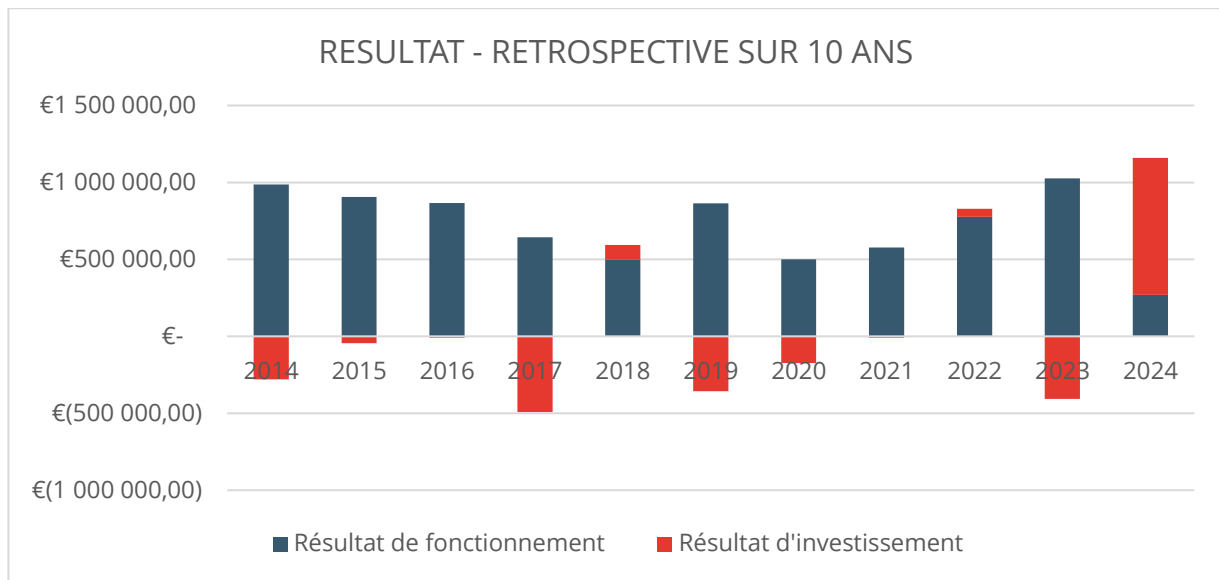
Alors que le PLUiH de la communauté de communes est mis en révision, ces enjeux majeurs pour la commune supposent la définition de plans d'actions propres à la commune et adaptés à ses spécificités, coordonnés avec la Communauté de communes.

Le logement n'est pas seulement une question d'urbanisme, c'est une condition de vitalité pour Landéda. Il conditionne la capacité de Landéda à accueillir de nouveaux habitants, à maintenir une population active et à garantir un parcours résidentiel accessible à tous.

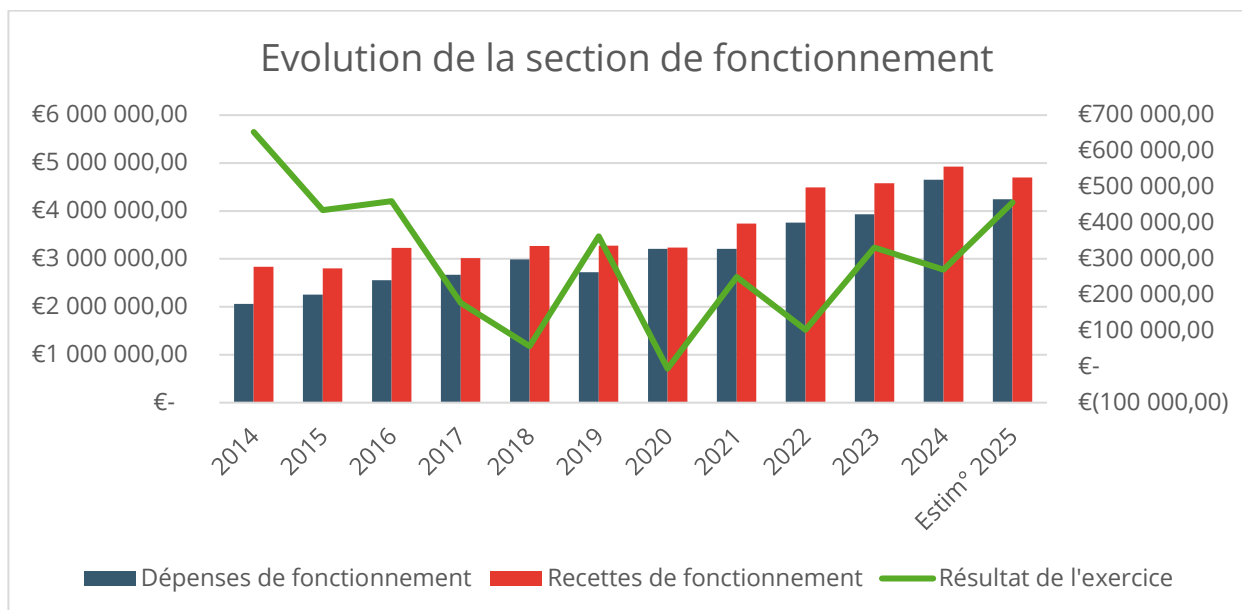
Entre attractivité, contraintes foncières et adaptation climatique, il appartient à la commune de penser son développement à la mesure de ses ressources et des besoins réels de ses habitants et de trouver une nouvelle manière de penser l'habitat : plus sobre, plus dense, plus adaptée aux usages pour que chacun puisse continuer à vivre et à s'épanouir à Landéda.

II. LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

1 Analyse rétrospective et perspectives 2025-2026



1-1. Réalisation de la section de fonctionnement



L'évolution à la baisse des dépenses de fonctionnement 2025 (-4% par rapport à 2024) s'explique par :

- La diminution des charges à caractère général en raison progressive du coût de l'énergie, et à la renégociation de ce produits ménagers...) qui ont permis des économies. La désinflation a également permis de limiter la progression des dépenses.
- La disparition de dépenses ponctuelles ou exceptionnelles liées à la tempête CIARAN ou à la déconstruction de bâtiments à l'école et à Ar Palud. En 2025, le retour à une activité "normale" explique mécaniquement une baisse globale.

1-2. Analyse rétrospective sur 10 ans

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
002 - Résultat de fonctt reporté	227 673,76									
013 - Atténuations de charges	58 310	44 090	14 036	15 398	29 611	28 156	146 746	138 496	80 431,35	124 916,50
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	126 341	175 057	135 999	86 153	91 770	84 022	171 784	229 739,02	289 675,37	310 293,61
73 - Impôts et taxes	1 569 593	1 590 226	1 639 331	1 719 567	1 988 839	1 918 577	2 148 525	2 349 743,03	2 522 174,89	2 709 912,19
74 - Dotations, subv et particip.	1 012 176	1 202 356	1 147 622	1 093 576	1 070 771	1 137 253	1 145 312	1 247 752,22	1 619 060,90	1 388 759,70
75 - Autres prod de gest. courante	30 057	131 949	75 589	85 710	82 598	43 250	64 869	38 797,59	50 038,02	98 543,91
76 - Produits financiers	-	-	-	-	-	-	0	0,35	0,78	1,17
77 - Produits exceptionnels	6 192	83 303	500	39 139	14 487	26 039	59 738	488 093,68	19 486,46	280 150,04
RECETTES REELLES DE FONCTT	2 802 669	3 226 981	3 013 077	3 267 215,75	3 278 077	3 237 297	3 736 975	4 492 622,23	4 580 867,77	4 912 577,12
042 Op d'ordre de transf entre sect	46 281	1 019	32 800	3 444	30 939	9 560	10 504	38 712,97	8 505,94	11 453,18
TOTAL DES RECETTES	2 848 949,78	3 227 999,70	3 045 877,16	3 270 659,69	3 309 016	3 246 857	3 747 479	4 531 335,20	4 589 373,71	4 924 030,30
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
002 - Résultat de fonctt reporté	164 561									
011 - Charges à caractère général	792 589	938 309	891 425	857 817	916 055	993 983	977 588	1 230 848,36	1 238 674,83	1 167 670,49
012 - Ch de personnel et frais ass	1 008 104	1 174 884	1 282 929	1 243 716	1 315 697	1 535 443	1 756 170	1 940 025,00	2 119 747,97	2 193 011,87
014 - Atténuations de produits	51 871	47 881	47 881	47 881	58 138	119 002	76 220	183 646,00	129 002,00	130 414,00
65 - Autres charges de gest courante	366 966	366 633	406 810	425 761	397 446	293 676	362 082	358 236,60	382 434,51	549 801,20
66 - Charges financières	34 852	29 945	37 634	22 835	34 969	42 577	37 740	41 574,82	56 438,52	59 873,29
67 - Charges exceptionnelles	-	-	147	228 453	52	1 000	223	3 714,22	1 951,05	2 018,20
68 - Dot° aux provisions, dépréciations									3 111,00	0,00
DEPENSES REELLES DE FONCTT	2 254 381,39	2 557 651,61	2 666 826,75	2 991 024,08	2 722 357,15	3 210 022	3 210 022	3 758 045	3 931 359,88	4 102 789,05
042 -Op d'ordre de transf entre sect	159 242,23	209 383,90	201 159,15	222 708,16	223 891,95	266 444,00	287 650	670 371,28	326 801,01	550 977,98
TOTAL DES DEPENSES	2 413 623,62	2 767 035,51	2 867 985,90	3 213 732,24	2 946 249,10	3 497 672	3 497 672	4 428 416,28	4 258 160,89	4 653 767,03
RESULTAT DE L'ANNEE	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Résultat de l'année	435 326,16	460 964,19	177 891,26	56 927,45	362 766,78	-5 264,41	249 806,82	102 918,92	331 212,82	270 263,27
Report année précédente	469 416,52	404 742,68	465 706,87	443 598,13	500 525,00	505 987,00	327 941,91	570 699,84	695 035,24	619 674,94
RESULTAT TOTAL	904 742,68	865 706,87	643 598,13	500 525,58	863 291,78	500 722,36	577 748,73	673 618,76	1 026 248,06	889 938,21

1-3. Les dépenses et recettes de fonctionnement – perspectives

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025		Perspectives 2025-2026
011 - Charges à caractère général	1 260 000,00 €	- Prestations de service ; - Maintenance et entretien par entreprises extérieures ; - Acquisition de petit équipement pour l'école, la maison de l'enfance, la médiathèque, la voirie ; - Consommation communale d'eau, de carburants, d'électricité.	<i>Stable.</i> <i>Ce chapitre a connu une baisse en 2025 notamment en raison de la diminution du prix de l'énergie. Incertitude sur 2026 avec la passation de nouveaux marchés publics pour la fourniture d'électricité et pour les assurances.</i>
012 - Charges de personnel et frais associés	2 255 000,00 €		<i>Augmentation à prévoir des charges de personnel : mesures nationales (hausse des cotisations CNRACL + participation obligatoire à la complémentaire santé) et mesures locales (augmentation de l'IFSE + évolution de carrière des agents).</i>
014 - Atténuations de produits	129 002,00 €	Versement à la communauté de communes. 129 002 € - 47 881 € l'attribution de compensation (TPU) ; - 81 121 € le financement du SDIS	<i>En hausse :</i> <i>Refacturation des actes d'urbanisme instruits par la Communauté de Communes (env. 12 000€)</i> <i>A prévoir, le dégrèvement de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) pour 3 565€.</i>
65 - Autres charges de gestion courante	405 000 €	- Indemnités et formation des élus ; - Les forfaits scolaires, la subvention de la cantine et de la garderie de l'école Notre Dame des Anges, subvention des activités piscine et voile pour tous, l'initiation au breton ; - La subvention au CCAS ; - L'adhésion à l'EPCC ; - Les subventions aux associations.	<i>En hausse.</i> <i>Perspective d'augmentation de la somme allouée aux subventions aux associations.</i> <i>À ce jour, aucune hausse obligatoire nationalement et définitivement adoptée des indemnités des élus pour 2026 n'est inscrite dans le PLF 2026. Toutefois, un texte « statut de l' élu local » pourrait aboutir à une revalorisation des indemnités des élus.</i>
66 - Charges financières	80 000,00 €	Intérêts des emprunts	<i>En hausse en raison des nouveaux emprunts contractés</i>

67 - Charges exceptionnelles	2 500,00 €	Stable
68 - Provisions		
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	4 131 502,00 €	
042 -Op d'ordre de transf entre sect	300 000,00 €	Amortissements de l'année.
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	300 000,00 €	
023 - Virt à la section d'investiss	250 000,00 €	Autofinancement prévisionnel
VIRT A LA SECT. D'INVESTISS	250 000,00 €	
002 - Résultat de fonctt reporté	-€	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 681 502,00 €	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025	Perspectives 2025-2026
013 - Atténuations de charges	145 500,00 €	Remboursement du salaire du personnel en arrêt maladie <i>En baisse</i>
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	349 500,00 €	Abonnements, redevances du domaine public, concessions cimetière, contribution des utilisateurs aux médiathèque, cantine, multi-accueil, ALSH, garderie <i>Stable</i>

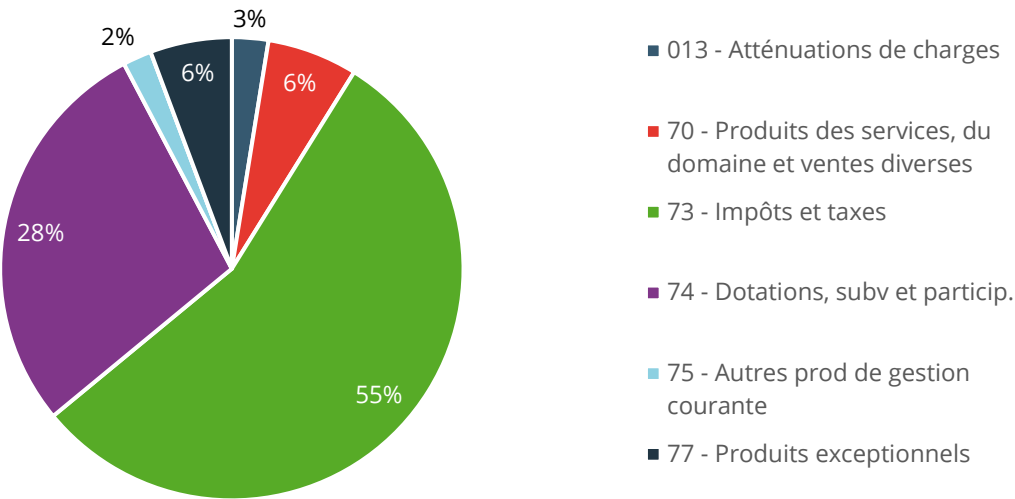
73 - Impôts et taxes	2 532 500,00 €	- La dotation de solidarité de communautaire, le FPIC - Les impôts locaux et taxes diverses...	<i>Stable.</i> <i>Les droits de mutation devraient rester dynamiques à court terme, soutenus par les opérations de lotissement en cours et la relative stabilité du marché immobilier local.</i> <i>Les reversements intercommunautaires (FPIC, DSC) poursuivent leur tendance baissière amorcée en 2020. L'élaboration d'un nouveau pacte financier et fiscal au niveau intercommunal, à la suite des observations de la Chambre régionale des comptes, introduit une incertitude majeure sur la trajectoire des recettes communales à compter de 2026. À moyen terme, la revalorisation annuelle des bases foncières et la montée en puissance des nouvelles constructions devraient partiellement compenser ces évolutions, sans toutefois modifier significativement le profil global du chapitre.</i>
74 - Dotations, subventions et participations	1 459 338,00 €	- Subventions et participations diverses : versement CAF et MSA enfance jeunesse, participation au repas à 1 €, etc. - Le fonds de compensation de la TVA ; - La dotation générale de fonctionnement	<i>Stable</i> <i>Le PLF 2026 confirme la stabilité globale des concours financiers de l'État.</i> <i>Aucune revalorisation significative n'est prévue pour les dotations principales (légère érosion réelle compte tenu de l'inflation).</i>
75 - Autres prod de gestion courante	154 160,00 €	Les revenus des immeubles, les loyers...	<i>Stable</i>
76 - Produits financiers	-€		
77 - Produits exceptionnels	30 000,00 €	- Refacturations d'eau et d'électricité - Des subventions exceptionnelles - Des ventes immobilières	<i>Stable</i>
RECETTES REELLES DE FONCTT	4 670 998,00 €		
042 Op d'ordre de transf entre sect	10 504,00 €		

RECETTES D'ORDRE DE FONCTT	10 504,00 €
002 - Résultat de fonctt reporté	- €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4 681 502,00 €

Zoom sur les recettes de fonctionnement

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2024-2025
Impôts / taxes	1 918 577 €	2 148 525 €	2 349 746 €	2 522 175 €	2 709 912 €	2 532 500 €	-7%
Dotations, Subventions ou participations	1 137 253 €	1 145 312 €	1 247 752 €	1 619 061 €	1 388 759 €	1 459 338 €	5%
Autres Recettes d'exploitation	155 428 €	421 382 €	408 894 €	420 145 €	98 544 €	154 160 €	56%
Produits Exceptionnels	26 039 €	21 753 €	488 093 €	19 487 €	280 150 €	30 000 €	-89%
Total Recettes réelles de fonctionnement	3 237 297 €	3 736 972 €	4 494 485 €	4 580 867 €	4 912 577 €	4 670 998 €	-5%
Évolution totale en % (N/N-1)		15%	20%	2%	2%	-5%	

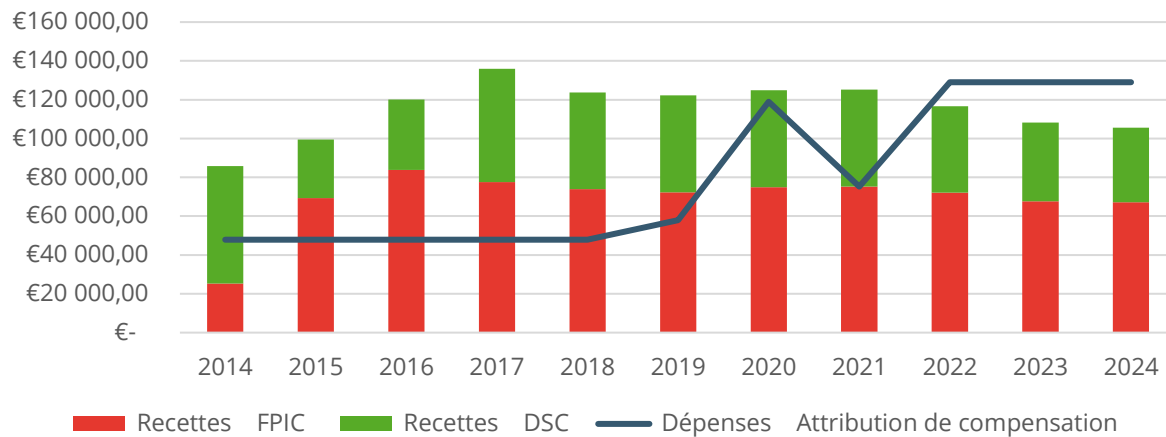
Répartition des recettes de fonctionnement
(Base CFU 2024)



Les impôts / taxes et les dotations, subventions et participations représentent 83% du budget de la commune.

Zoom sur la relation financière avec la Communauté de Communes du Pays des Abers

Evolution des relations financières avec la CCPA



• Les recettes

On observe une baisse constante des recettes intercommunautaires, notamment du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et de la Dotation de solidarité communautaire (DSC).

Entre 2023 et 2024, cette tendance s'est poursuivie avec une nouvelle diminution du FPIC (-1 %) et de la DSC (-5 %). Pour 2025, les prévisions estimaient une baisse des recettes dans des proportions équivalentes aux années précédentes.

Il convient donc de s'attendre à de nouvelles diminutions pour l'exercice 2026, voire à moyen terme à une sortie progressive du dispositif du FPIC.

Cette tendance s'accompagne d'une forte incertitude. En effet, la Chambre régionale des comptes (CRC) a récemment publié un rapport sur la situation de la communauté de communes, recommandant l'élaboration d'un nouveau pacte financier et fiscal. Ce document devra redéfinir les modalités de répartition des ressources entre l'EPCI et ses communes membres (attributions de compensation, DSC, fiscalité économique, etc.).

Dans l'attente de l'adoption de ce nouveau cadre, l'évolution des versements intercommunautaires demeure incertaine à compter de 2026, tant dans leur montant que dans leur répartition. Une approche prudente est donc retenue pour les prévisions financières, considérant que ces concours pourraient continuer à se contracter au cours des prochains exercices.

Par ailleurs, le rapport de la CRC mentionne la nécessité pour la communauté de communes de refacturer aux communes les actes d'urbanisme instruits dans le cadre du service mutualisé (permis de construire, déclarations préalables et certificats d'urbanisme). Le montant de cette refacturation est estimé à 119 € par acte, soit environ 12 000 € par an pour la commune de Landéda, sur la base d'une centaine d'actes instruits annuellement. Cette dépense nouvelle devra être intégrée aux prévisions budgétaires de 2026,

- Les dépenses**

On observe une hausse des dépenses au profit de la CCPA (attribu financement du SDIS) depuis 2020.

Zoom sur les perspectives d'évolution du §12

1- Perspectives sur l'évolution des effectifs :

- L'action sur l'effectif temporaire**
Chaque fois que c'est possible, les absences ne sont pas remplacées par des recrutements externes. En 2026 : non remplacement de la chargée de communication en disponibilité, non remplacement de la comptable, en retraite à compter du 1^{er} octobre.
- Les perspectives d'évolution des effectifs**
1 départ en retraite est prévu au service technique en 2026 avec un tuilage avant départ à la retraite jusqu'au 31/03.

2- Les perspectives d'évolution des frais de personnel à effectif constant

Comprendre la composition et les leviers du chapitre 012

Le chapitre 012 regroupe l'ensemble des dépenses liées au personnel : salaires, indemnités, charges et actions sociales. Il représente le premier poste budgétaire du fonctionnement de la commune. Comprendre sa composition est essentiel pour mesurer la marge de manœuvre réelle de la collectivité.

Le chapitre 012 retrace la politique de ressources humaines de la collectivité. Il permet d'assurer la continuité du service public par la rémunération des agents titulaires, contractuels, apprentis et renforts saisonniers.

Distinction entre éléments obligatoires et facultatifs

Cette distinction permet de comprendre quelles dépenses sont imposées par la réglementation et quelles autres relèvent de décisions locales, donc de choix politiques du Conseil municipal.

Catégorie	Nature	Marge de manœuvre	Exemples
Éléments obligatoires	Fixés par le statut et les textes nationaux	Aucune	Traitement indiciaire, indemnité de

			sociales
Éléments facultatifs	Décidés par délibération locale	Oui	Régime indemnitaire (RIFSEEP), heures supplémentaires, action sociale, primes spécifiques

Rémunération de base et mesures nationales

La rémunération principale des agents est directement liée à l'évolution du point d'indice de la fonction publique.

Après plusieurs revalorisations successives entre 2022 et 2024, le gouvernement a annoncé le gel du point d'indice pour 2025 et 2026, ce qui se traduit par une stabilisation du salaire de base en euros constants.

Cependant, certaines mesures nationales viennent majorer mécaniquement la masse salariale :

- La hausse progressive des cotisations patronales à la CNRACL, fixées à 34,65 % au 1er janvier 2025, puis 37,65 % en 2026, 40,65 % en 2027 et 43,65 % en 2028. Cette mesure entraînera une augmentation estimée à 40 000 € pour l'année 2026.
- L'instauration de la participation obligatoire de l'employeur à la complémentaire santé des agents à compter du 1er janvier 2026, générant un surcoût d'environ 2 000 €.
- Les effets de glissement vieillesse-technicité (GVT), d'avancements d'échelons et de promotions internes.

Ces éléments, bien que d'origine nationale, conduiront à une progression mécanique des dépenses de personnel malgré le gel du point d'indice.

Accessoires de rémunération et mesures locales

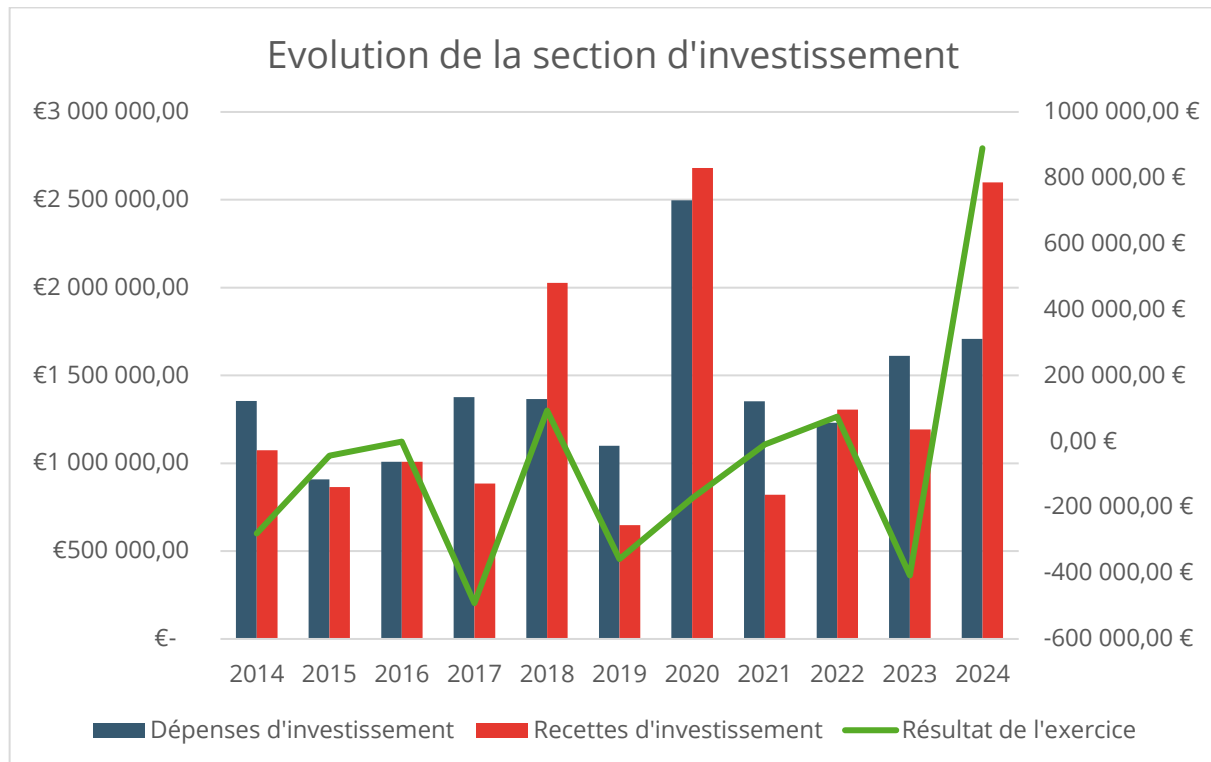
Les accessoires du traitement concernent les indemnités, primes et avantages liés à la politique indemnitaire de la collectivité.

Pour 2026, la commune prévoit :

- Une revalorisation de 2,1 % de l'IFSE (soit 18,52 €), représentant un coût global d'environ 1 900 € pour la commune.
- Une évolution liée aux avancements de grade et de carrière, pour un coût estimé à 6 000 €.

Ces évolutions traduisent la volonté de la commune de concilier maîtrise budgétaire et valorisation du travail de ses agents, dans un contexte financier exigeant mais soucieux de préserver un service public de qualité pour tous les Landédaens.

1-4. Réalisation de la section d'investissement

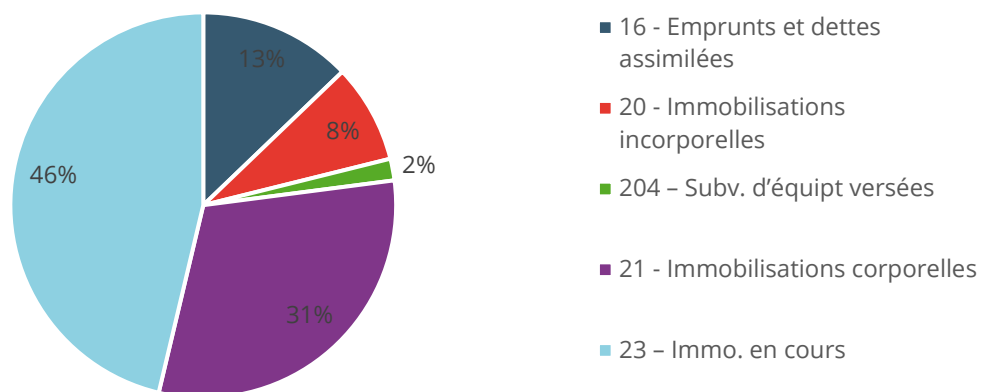


Sur la période 2014–2024, la section d'investissement de la commune de Landéda présente une évolution contrastée mais globalement dynamique. Les dépenses traduisent une politique d'équipement soutenue, alternant cycles d'investissements importants et phases de consolidation.

Les recettes d'investissement suivent une évolution parallèle, corrélée aux dépenses, en lien avec la perception des subventions d'équipement et le recours à l'emprunt. Le résultat d'investissement, fortement variable d'une année sur l'autre, illustre le décalage classique entre la programmation des travaux et l'encaissement des financements.

Zoom sur les dépenses d'investissement

Répartition des dépenses d'investissement (Base CFU 2024)

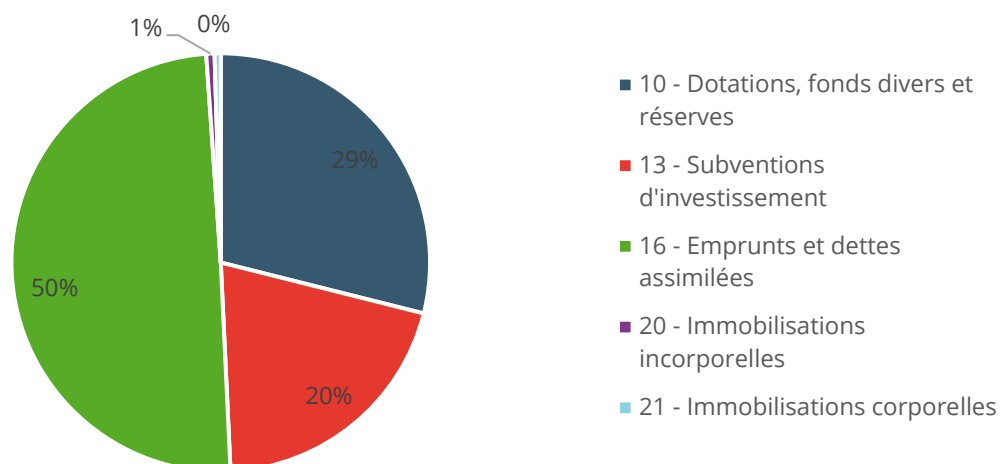


Pour 2026, la commune prévoit de maintenir un niveau d'investissement globalement stable, avec les évolutions suivantes :

- Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : la commune poursuivra une politique d'investissement raisonnée, centrée sur l'entretien et la valorisation du patrimoine communal. Les crédits devraient être maintenus à un niveau comparable à celui de 2024.
Une incertitude liée au renouvellement des marchés publics de voirie et des espaces verts.
- Chapitre 23 – Immobilisations en cours : les crédits seront principalement consacrés à la poursuite des opérations engagées, à savoir la rénovation de la chapelle Sainte-Marguerite (tranche 2) et la rénovation du stade de Rozvenni. Le projet de plantation et d'aménagement du bois de Troménec devrait également être lancé en 2026, marquant l'ouverture d'un nouveau programme d'investissement structurant pour la commune.
- Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : une hausse est à anticiper en 2026, en raison de nouveaux emprunts contractés pour financer ces opérations.

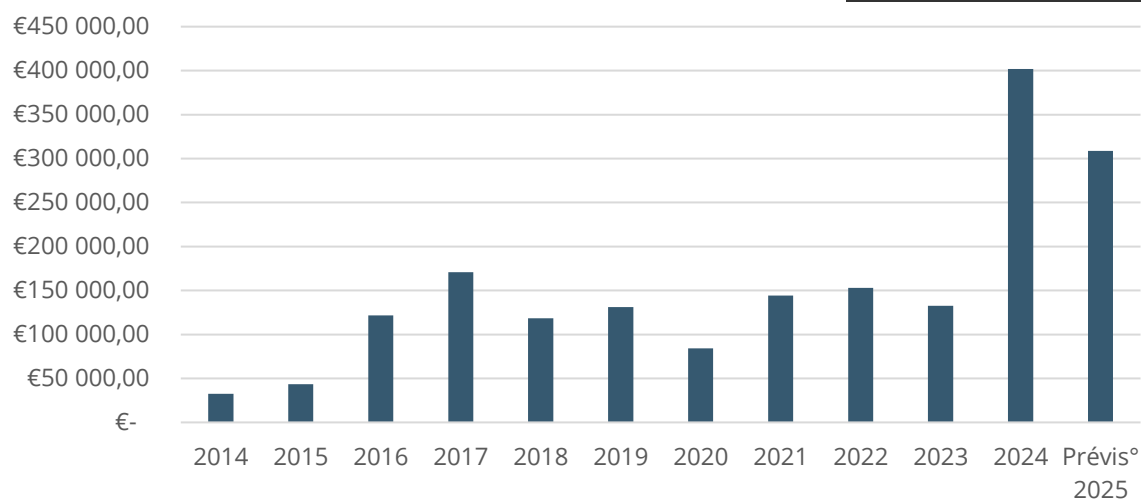
Zoom sur les recettes d'investissement

Répartition des recettes d'investissement (Base CFU 2024)



Concernant les recettes, un travail de recherche et de suivi des subventions a permis de développer les financements d'opérations d'investissement auprès de nos partenaires ces dernières années (Europe, Etat, Région, département, CCPA). En 2024, les subventions représentent 20% des recettes d'investissement.

Subventions d'investissement



**Le montant des subventions perçues en 2024 s'explique par le versement des subventions relatives à la mobilité dont le programme a débuté en 2020.*

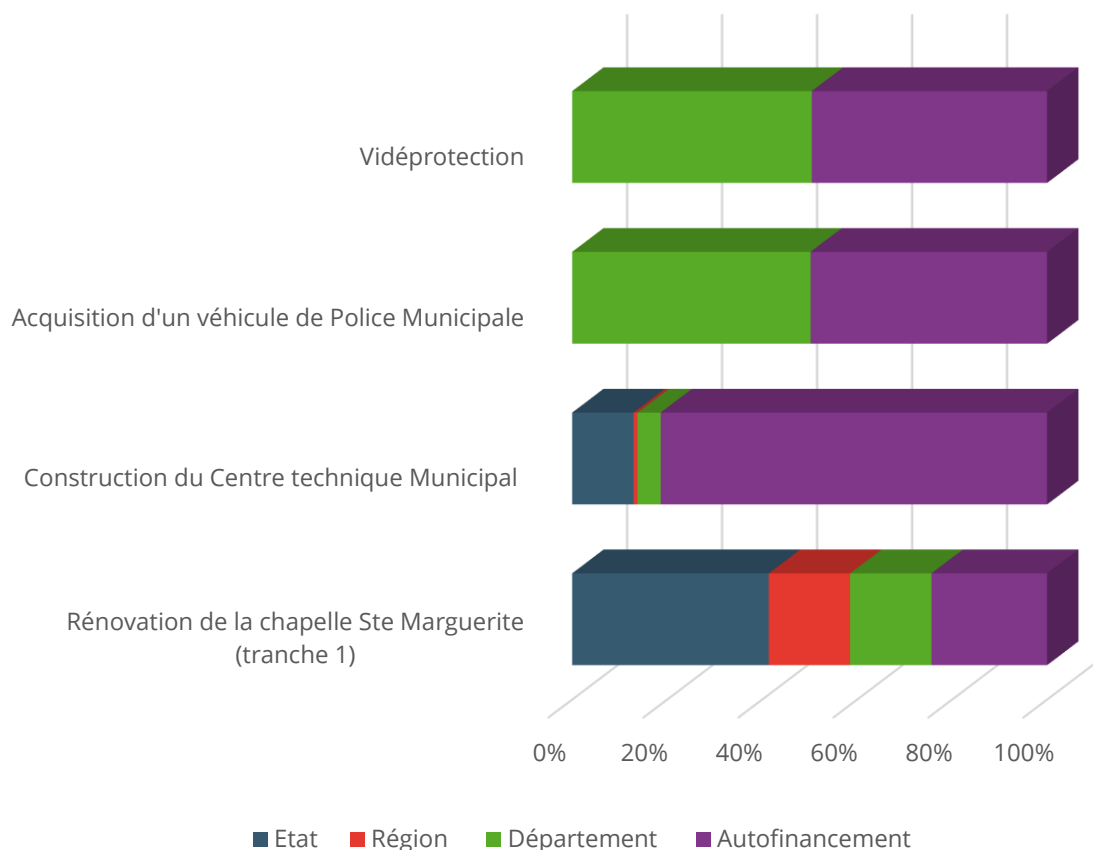
Le montant des subventions perçues en 2025 correspond notamment au versement des subventions relatives à la rénovation de la chapelle Ste Marguerite.

Zoom sur le plan de financement d'investissement

La décision d'engager ou non un projet communal est à prendre au regard, non pas de son coût mais de l'autofinancement que la commune devra y consacrer.
 La commune est très active sur la recherche de financements qui soutiennent efficacement sa politique d'investissements et d'infrastructures.

L'annexe 2 du présent document illustre cette situation en collationnant les plans de financement définitifs des investissements 2022-2024 et des investissements en cours (subventions déjà notifiées)

Quelques projets subventionnés en 2025 (subventions notifiées)

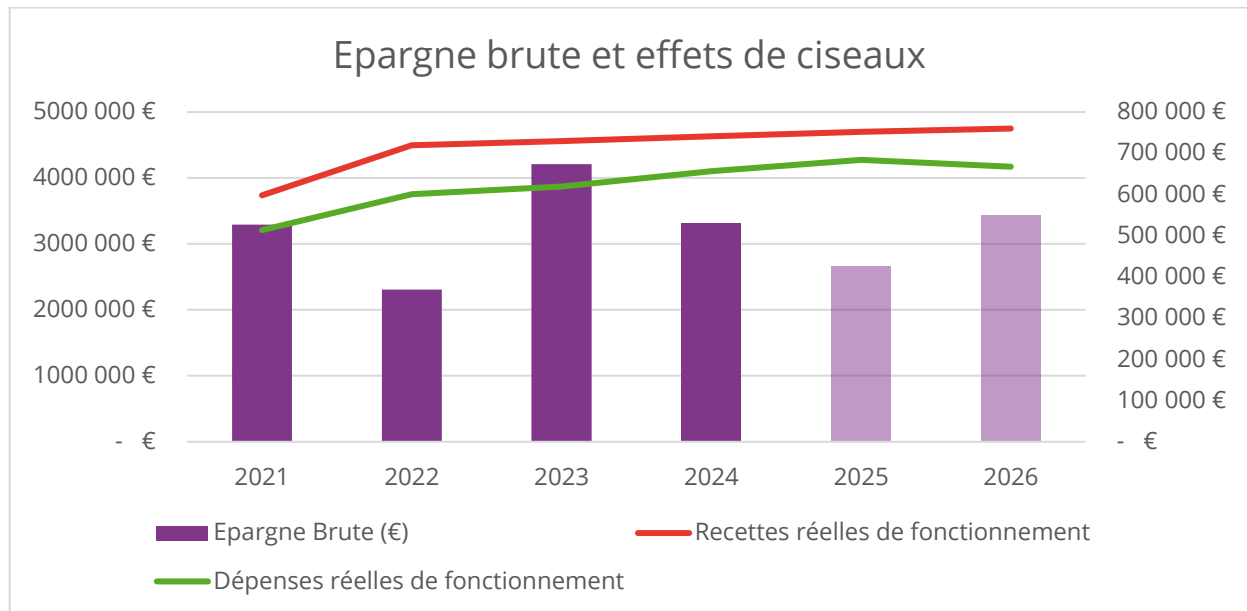


2 Capacité d'autofinancement

2-1. Epargne brute et épargne nette

L'épargne brute : une Collectivité est considérée en situation de déséquilibre budgétaire si son montant d'épargne brute couplé à ses autres recettes propres d'investissement sur un exercice ne lui permet pas de rembourser son capital de la dette sur ce même exercice.

L'épargne brute, correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement (courbe verte) et les dépenses réelles de fonctionnement (courbe rouge). Plus les deux courbes sont éloignées, plus la collectivité dégage de l'autofinancement. A l'inverse lorsque les courbes se croisent ou tendent fortement à se croiser, « l'effet de ciseaux » qui en résulte risque de conduire une collectivité à l'insolvabilité puisqu'en ne dégageant plus d'épargne brute elle n'aurait plus la capacité de rembourser sa dette ni d'autofinancer ses investissements.



L'épargne nette ou capacité d'autofinancement représente le montant d'autofinancement réel de la collectivité sur un exercice.

Celle-ci est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) auquel il a été retraité le montant du capital de la dette remboursé par la Collectivité sur l'exercice.

La Capacité d'autofinancement (CAF) mesure

- La capacité de la commune à financer ses dépenses courantes et la charge de sa dette ;
- Le reliquat disponible pour autofinancer ses investissements.

L'épargne de gestion (EG) représente : l'excédent de la section de fonctionnement dans son fonctionnement le plus courant.

Elle est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette (chapitre 66).

Cet indicateur permet d'analyser l'augmentation ou la diminution des marges de manœuvre d'une collectivité dans son fonctionnement quotidien.

2-2. Rétrospective

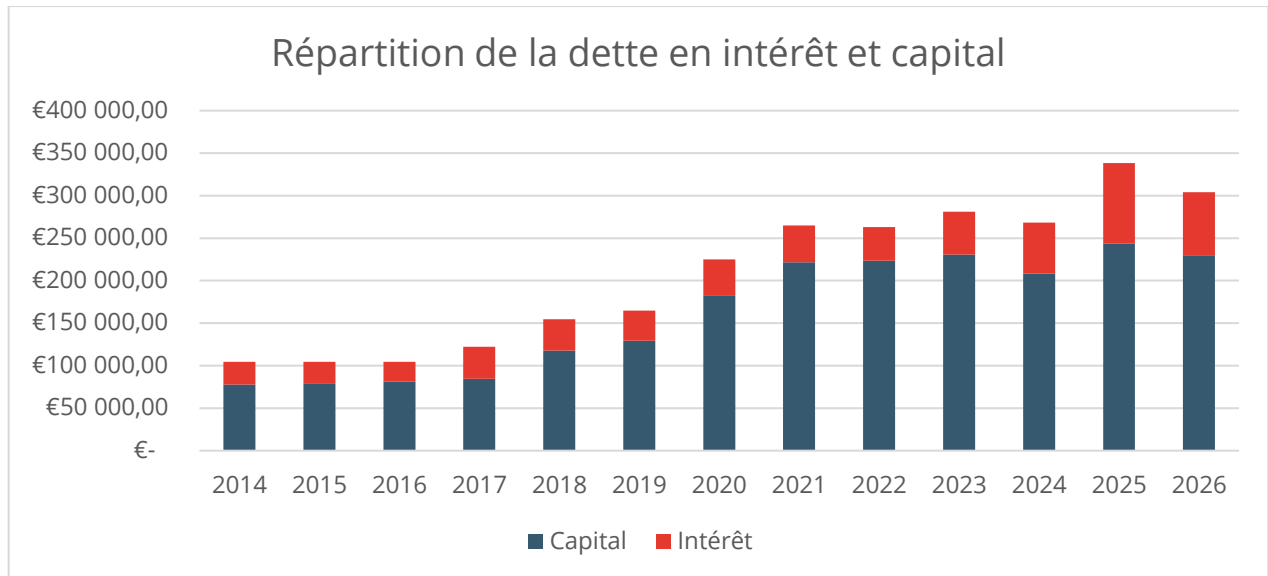
Année	2021	2022	2023	2024
Recettes réelles de fonctionnement	3 736 972 €	4 494 485 €	4 561 381 €	4 632 426 €
<i>Dont Produits de cessions</i>	- €	373 136 €	289 675 €	280 150 €
Dépenses réelles de fonctionnement	3 210 021 €	3 751 916 €	3 869 859 €	4 102 789 €
Epargne Brute (€)	526 951 €	369 433 €	673 986 €	529 637 €
Taux d'épargne brute (%)	14,10%	8,22%	14,78%	11,43%
Amortissement du capital de la dette	228 299 €	226 848 €	229 506 €	208 442 €
Epargne Nette (€)	298 652 €	142 585 €	444 479 €	321 195 €
Encours (€)	3 086 689 €	2 859 841 €	3 088 194 €	3 871 263 €
Capacité de désendettement	5,86	7,74	4,58	7,31

2-3. Projection 2025 – 2026

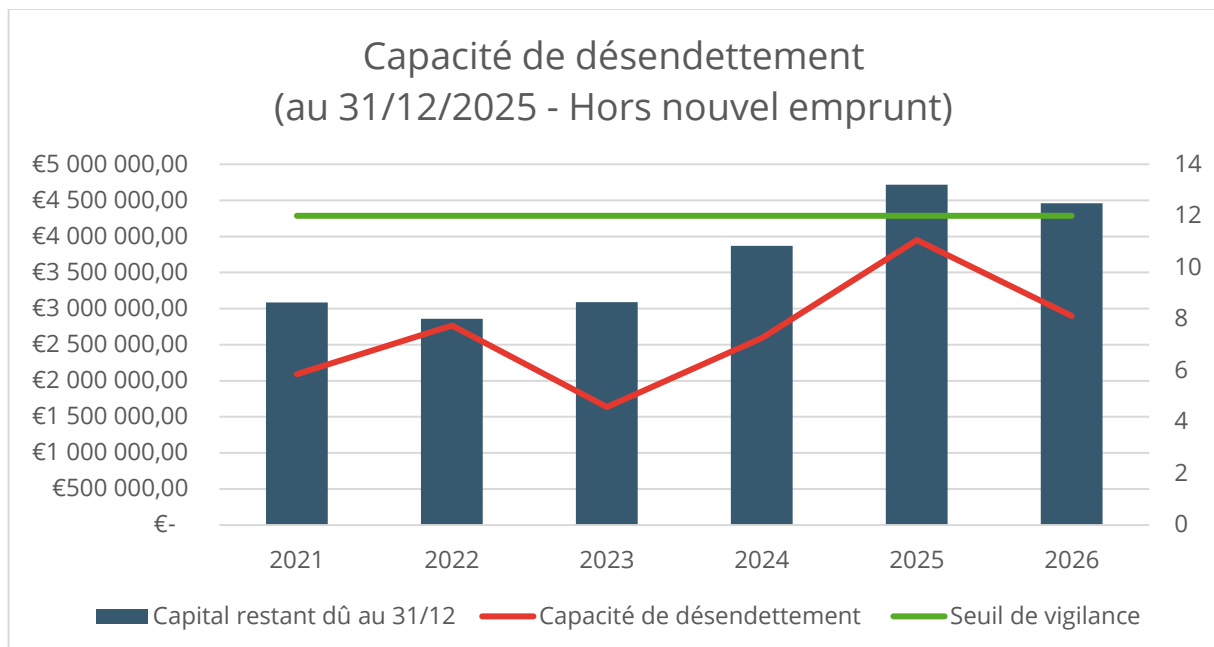
Année	2025	2026
Recettes réelles de fonctionnement	4 701 498 €	4 750 000 €
<i>Dont Produits de cessions</i>	211 951 €	281 702 €
Dépenses réelles de fonctionnement	4 274 826 €	4 172 500 €
Epargne Brute (€)	426 672 €	550 000 €
Taux d'épargne brute (%)	9,08%	11,58%
Amortissement du capital de la dette	250 000 €	250 000 €
Epargne Nette (€)	176 672 €	300 000 €
Encours (€)	4 717 505 €	4 457 913 €
Capacité de désendettement	11,06	8,11

3 Endettement de la commune

3-1. L'évolution de l'encours de la dette



La commune a remboursé 208 442,82 € en capital et 59 873,29 € en intérêt en 2024. En 2025, la commune devrait rembourser 243 290,43 € en capital et 95 000,00 € en intérêt **(hors nouvel emprunt)**.



En synthèse :

Sur la période 2021–2026, la commune de Landéda confirme sa solide santé financière et sa capacité à maintenir un niveau d'autofinancement satisfaisant malgré un contexte économique contraint.

L'épargne brute demeure positive chaque année, signe d'une gestion rigoureuse des charges et d'une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement. Après un point haut

en 2023 (14,8 % des recettes), elle se stabilise à un niveau favorable autour de 10% à compter de 2024. Ce maintien traduit la volonté municipale structurel du budget tout en finançant les projets communaux.

L'épargne nette reste également positive, assurant la couverture des remboursements d'emprunts et une marge de manœuvre pour l'investissement.

L'encours de la dette, en hausse avec la poursuite des opérations majeures engagées, demeure à un niveau soutenable, avec une capacité de désendettement maîtrisée entre 4,6 et 11 ans sur la période, soit un niveau maîtrisé, inférieur au seuil de vigilance fixé à 12 ans.

Ainsi, la commune présente des fondamentaux financiers solides, conjuguant prudence budgétaire, maintien d'un bon niveau d'autofinancement et poursuite d'une politique d'investissement active au service du territoire.

3-2. Les perspectives

L'exercice 2026 s'inscrira dans la continuité du programme d'investissement communal, avec la poursuite des opérations engagées et le lancement de la rénovation du stade de Rozvenni.

Le financement de ce projet nécessitera la mobilisation de nouveaux emprunts. Un premier emprunt de 90 000 € sera contracté en 2026, complété, le cas échéant, par d'autres financements selon l'avancement des travaux.

III. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

1 L'achèvement des programmes

- La rénovation du stade de Rozvenni ;
- La réhabilitation de la chapelle Ste Marguerite (tranche 2) ;
- La mise en place d'une nouvelle signalétique d'intérêt local ;
- La construction d'une Maison de santé ;
- L'aménagement et la plantation du Bois de Troménec

2 Les programmes à l'étude

- Le Bâtiment de la mer ;
- Devenir foncier de la rue de la Mairie ;
- Lotissement de Kroaz Ar Person ;
- Le schéma de restructuration des bâtiments communaux ;
- L'aménagement de la rue de la Mairie ;
- L'aire de stationnement camping-cars ;
- L'aménagement du Port du Vilh

3 La poursuite des politiques engagées

ENFANCE, JEUNESSE ET AFFAIRES SCOLAIRES

Développement et mise en œuvre, en collaboration avec les partenaires du territoire, de la Convention Territoriale Globale Enfance jeunesse (2023-2027)

CULTURE ET PATRIMOINE

Mise en œuvre du Plan d'action Projet d'Intérêt Patrimonial

Mise en œuvre du Schéma Directeur culturel communal 2026-2031

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Développement, adaptation et mise en œuvre du Plan guide de politique foncière du bourg ; Création de plan(s) guide(s) pour d'autres secteurs urbains

Finalisation d'un plan de local de mobilité.

IV. LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

1 Les opérations inscrites

N° Opération	Intitulé	Sens	Total	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Prévi. 2025	Prévi. 2026	Prévi. 2027 et suivants
	Investissements récurrents	Dépenses	2 552 269,57 €	552 270,79 €	499 998,78 €	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €
		Recettes	- €					
241INV00	Construction d'un chenil	Dépenses	10 000,00 €				10 000,00 €	
		Recettes	- €					
431INV00	Signalétique d'intérêt local	Dépenses	165 000,00 €				55 000,00 €	110 000,00 €
		Recettes	- €					
441INV00	Bâtiment de la mer	Dépenses	58 000,00 €			41 800,00 €	16 200,00 €	
		Recettes	- €					
442INV00	Aménagement ZA Bel Air	Dépenses	169 801,00 €					169 801,00 €
		Recettes	- €					
461INV00	Aire de stationnement camping-cars	Dépenses	55 000,00 €				55 000,00 €	
		Recettes	27 500,00 €				27 500,00 €	

542INV02	Chapelle de Ste Marguerite	Dépenses	769 042,00 €		176 244,00 €	272 290,00 €	160 254,00 €	160 254,00 €
		Recettes	348 662,23 €			220 938,00 €		127 724,23 €
637INV01	Rénovation du stade	Dépenses	1 517 004,00 €			660 334,00 €	856 670,00 €	
		Recettes	241 915,00 €				241 915,00 €	
732INV01	Construction des services techniques	Dépenses	2 583 694,00 €	75 000,00 €	1 293 807,00 €	1 144 887,00 €	70 000,00 €	
		Recettes	345 709,00 €				330 000,00 €	15 709,00 €
741INV01	Aménagement et plantations au Bois de Troménec	Dépenses	87 748,00 €			23 184,00 €	64 564,00 €	
		Recettes	20 000,00 €					20 000,00 €
751INV01	Aménagement rue de la Mairie	Dépenses	759 840,00 €	9 840,00 €				750 000,00 €
		Recettes	- €					
751INV02	Aménagement Ar Palud	Dépenses	36 068,00 €			12 768,00 €	23 300,00 €	
		Recettes	- €					
754INV01	Plan Vélo	Dépenses	539 692,27 €	129 853,27 €	104 223,00 €	190 616,00 €	115 000,00 €	
		Recettes	354 224,72 €	32 996,00 €	303 494,72 €	17 734,00 €		
763INV01	Aménagement du Port du Vilh	Dépenses	9 054,00 €			3 066,00 €	5 988,00 €	
		Recettes	- €					

831INV00	Schéma des bâtiments communaux	Dépenses	680 000,00 €				680 000,00 €	
		Recettes	- €					
781INV00	Mise en œuvre de la politique foncière	Dépenses	- €					
		Recettes	- €					

Les projets en italique seront à arbitrer lors du Budget Supplémentaire.

ANNEXE I - LES RATIOS BUDGÉTAIRES

Ratios / Année	Strate population 2022	2020	2021	2022	2023	2024	2025
1 - DRF € / hab.	909	809,5	871,58	1 017,33	934,26	1030,86	962,87
2 - Produit des impositions directes / hab.	490	442,23	500,14	543,82	529,27	527,93	611,13
2bis - Produit des impositions directes / hab. élargi	633				599,38	616,35	635,98
3 - RRF € / hab.	1118	878,03	1 014,65	1 218,68	1088,61	1100,64	1087,17
4 - Dép d'équipement € / hab.	351	614,39	302,36	261,94	303,18	664,88	325,46
5 - Dette / hab.	744	0	838,09	775,44	733,89	955,64	908,53
6 DGF / hab	155	261,33	264,18	276,94	253,87	250,65	258,24
7 - Dép de personnel / DRF	53,5	51,45%	54,71%	51,71%	53,92%	50%	53%
9 - DRF+ Capital de la dette / RRF	88,3	98,28%	92,01%	88,53%	90,83%	99%	93%
10 - Dép d'équipement / RRF	31,4	69,97%	29,80%	21,49%	27,85%	60%	30%
11 - Encours de la dette /RRF	66,5	0%	82,60%	68,68%	67,42%	87%	84%

- DRF = Dépenses réelles de Fonctionnement
- RRF = Recettes réelles de Fonctionnement
- POP DGF = Population INSEE + Résidences secondaires + Places de caravanes
- CMPF = Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal correspond à la pression fiscale exercée par la commune sur ses contribuables. C'est le rapport entre le produit fiscal effectif et le produit fiscal théorique.
- CMPF élargi = la CMPF est élargi au produit de fiscalité directe encaissée sur le territoire communal, c'est-à-dire « commune + groupement à fiscalité propre ».

Ratio 1 = Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)/population : montant total des dépenses de fonctionnement en mouvement réels. Les dépenses liées à des travaux en régie (crédit du compte 72) sont soustraites aux DRF.

Ratio 2 = Produit des impositions directes/population (recettes hors fiscalité reversée).
Ratio 2 bis = Produit des impositions directes/population. En plus des impositions directes, ce ratio intègre les prélèvements pour versements de fiscalité et la fiscalité reversée aux communes par les groupements à fiscalité propre.

Ratio 3 = Recettes réelles de fonctionnement (RRF)/population : montant total des recettes de fonctionnement en mouvements réels. Ressources dont dispose la commune, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance.

Ratio 4 = Dépenses brutes d'équipement/population : dépenses des comptes 20 (immobilisations incorporelles) sauf 204 (subventions d'équipement), 23 (immobilisations corporelles), 23 (immobilisations en cours), 454 (travaux effectués d'office pour le compte de tiers), 456 (opérations d'investissement sur établissement d'enseignement) et 458 (opérations d'investissement sous mandat). Les travaux en régie sont ajoutés au calcul. Pour les départements et les régions, on rajoute le débit du compte correspondant aux opérations d'investissement sur établissements publics locaux d'enseignement (455 en M14).

Ratio 5 = Dette/population : capital restant dû au 31 décembre de l'exercice. Endettement d'une collectivité à compléter avec un ratio de capacité de désendettement (dette/épargne brute) et le taux d'endettement (ratio 11).

Ratio 6 = DGF/population : recettes du compte 741 en mouvements réels, part de la contribution de l'État au fonctionnement de la commune.

Ratio 7 = Dépenses de personnel/DRF : mesure la charge de personnel de la commune ; c'est un coefficient de rigidité car c'est une dépense incompressible à court terme, quelle que soit la population de la commune.

Ratio 9 = Marge d'autofinancement courant (MAC) = (DRF + remboursement de dette) / RRF : capacité de la commune à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Les remboursements de dette sont calculés hors gestion active de la dette. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée ; a contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement. Les dépenses liées à des travaux en régie sont exclues des DRF.

Ratio 10 = Dépenses brutes d'équipement/RRF = taux d'équipement : effort d'équipement de la commune au regard de sa richesse. À relativiser sur une année donnée car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années. Les dépenses liées à des travaux en régie, ainsi que celles pour compte de tiers sont ajoutées aux dépenses d'équipement brut.

Ratio 11 = Dette/RRF = taux d'endettement : mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse.

(Source www.collectivites-locales.gouv, données 2022)

ANNEXE II

PLAN DE FINANCEMENT DES PROJETS

1- Financement des projets achevés en 2025

AP n°542INV02 - RENOVATION DE LA CHAPELLE (TRANCHE 1)

DEPENSES	€ HT	RECETTES	€	%	ETAT
Etudes et honoraires	34 742,10 €	Etat - Fonds CIARAN	120 938,00 €	40%	Accordé
Travaux	268 530,13 €	Région 1ère tranche	50 000,00 €	16%	Accordé
		Département	50 000,00 €	16%	Accordé
		Assurance tempête CIARAN	11 266,04 €	4%	
		Autofinancement	71 068,19 €	23%	
TOTAL	303 272,23 €	TOTAL	303 272,23 €	100%	

AP n°732INV01 - CONSTRUCTION DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

DEPENSES	€ HT	RECETTES	€	%	ETAT
Travaux	1 845 429,00 €	DETR 2024	120 000,00 €	6%	Accordé
Vidéoprotection	12 306,00 €	DSIL 2025 (sollicité)	120 000,00 €	6%	Accordé
		Région	15 709,00 €	1%	Accordé
		Département	90 000,00 €	5%	Accordé
		Département - fonds sécurité (vidéoprotec	6 153,00 €	0%	Accordé
		Autofinancement	1 512 026,00 €	81%	
TOTAL	1 857 735,00 €	TOTAL	1 863 888,00 €	100%	

2- Financement des projets 2026 - 2027

AP n°214INV00 - ACQUISITION D'UN VEHICULE DE POLICE MUNICIPALE

DEPENSES	€ HT	RECETTES	€	%	ETAT
Achat d'un véhicule équipé, dédié à la Police Municipale	28 287,16 €	Département – AAP sécurité	14 143,58 €	50%	Accordé
		Autofinancement	14 143,58 €	50%	
		TOTAL	28 287,16 €	100%	

AP n°542INV02 - RENOVATION DE LA CHAPELLE (TRANCHE 2)

DEPENSES	€ HT	RECETTES	€	%	ETAT
Etudes et honoraires	17 732,02 €	Région 2ème tranche	50 000,00 €	16%	A solliciter
Travaux	202 854,32 €	CCPA	27 724,23 €	13%	Accordé
		Mécénat (au 24/10/2025)	50 262,00 €	23%	
		Autofinancement	92 600,11 €	31%	
TOTAL	220 586,34 €	TOTAL	220 586,34 €	82%	

AP n°637INV01 - RENOVATION DU STADE DE ROZVENNI

DEPENSES	€ HT	RECETTES	€	%	ETAT
Travaux	941 829,00 €	Etat - ANS	222 240,00 €	20%	Sollicité
Maîtrise d'œuvre	22 297,00 €	FAFA	60 000,00 €	5%	A solliciter
Etudes	5 800,00 €	Département	40 000,00 €	4%	Accordé
Aléas + révisions	141 274,00 €	Département - fonds sécurité (vidéoprotec	1 575,00 €	0%	Accordé
Vidéoprotection	3 150,00 €	Autofinancement	790 535,00 €	71%	
TOTAL	1 114 350,00 €	TOTAL	1 114 350,00 €	100%	

ANNEXE III

LA NOMENCLATURE STRATEGIQUE DE LA COMMUNE

POLITIQUE	PROGRAMME	SOUS-PROGRAMME
1. ENFANCE, JEUNESSE ET AFFAIRES SCOLAIRES	1.1 Services	1.1.1 Autres
		1.1.2 Personnel
		1.1.3 Fournitures, matériels et outils
		1.1.4 Véhicules
		1.1.5 Archives et documentation
	1.2 Acteurs civiques associatifs et	1.2.1 Aides aux associations
		1.2.2 Réserve civique
	1.3 Enfance et jeunesse	1.3.1 Autres actions
		1.3.2 Maison de l'enfance
		1.3.3 Aires de jeux
		1.3.4 Contributions autres acteurs
		1.3.5 Manifestations
	1.4 Affaires scolaires	1.4.1 Autres actions
		1.4.2 École Joseph Signor
		1.4.3 Contributions autres écoles
		1.4.5 Garderie
		1.4.6 Cantine et restauration
2. SÛRETÉ ET SÉCURITÉ	2.1 Services	2.1.1 Autres
		2.1.2 Personnel
		2.1.3 Fournitures, matériels et outils
		2.1.4 Véhicules
		2.1.5 Archives et documentation
	2.2 Acteurs civiques associatifs et	2.2.1 Aides aux associations
		2.2.2 Réserve communale de sécurité civile
	2.3 Sûreté du territoire	2.3.1 Autres actions
		2.3.2 Commissariat de police municipale
		2.3.3 Vidéoprotection

	2.4	Sauvegarde du territoire	2.3.4	Sécurité Publique
			2.4.1	Autres actions
	2.5	Sécurité du littoral	2.4.2	Plan communal de sauvegarde
			2.5.1	Autres actions
			2.5.2	Infrastructures
			2.5.3	Contribution SNSM
			2.5.4	Surveillance baignade
			2.5.5	Études des risques
	2.6	Incendies et secours	2.6.1	Autres actions
			2.6.2	Contribution au SDIS

3. SANTÉ PUBLIQUE ET SOLIDARITÉS	3.1	Services	3.1.1	Autres
			3.1.2	Personnel
			3.1.3	Fournitures, matériels et outils
			3.1.4	Véhicules
			3.1.5	Archives et documentation
	3.2	Acteurs associatifs et civiques	3.2.1	Aides aux associations
			3.2.2	Réserve civique
	3.3	Actions de santé et solidarité	3.3.1	Autres actions
			3.3.2	Manifestations préventives et incitatives
	3.4	CCAS	3.4.1	Subventions CCAS
			3.4.2	Mises à disposition
	3.5	Qualité des eaux	3.5.1	Eaux domestiques
			3.5.2	Eaux de baignade
	3.6	Professionnels de santé locaux	3.6.1	Autres actions
			3.6.2	Bâtiments et aides à destination des professionnels

4. ÉCONOMIE	4.1	Services	4.1.1	Autres
			4.1.2	Personnel
			4.1.3	Fournitures, matériels et outils
			4.1.4	Véhicules
			4.1.5	Archives et documentation
	4.2		4.2.1	Aides aux associations

	Acteurs civiques	associatifs	et	4.2.2	Réserve civique
	4.3	Soutien à l'activité locale		4.3.1	Autres actions
				4.3.2	Agriculture
				4.3.3	Métiers de la mer
				4.3.4	Commerce et artisanat
	4.4	Foncier économique		4.4.1	Autres
				4.4.2	Zone de Bel Air
				4.4.3	Ti Coworking
	4.5	Maintien services essentiels		4.5.1	Autres services essentiels
				4.5.2	Ti Services
	4.6	Développement touristique		4.6.1	Autres actions
				4.6.2	Campings
				4.6.3	Office du tourisme

5. CULTURE ET PATRIMOINE	5.1	Services		5.1.1	Autres
				5.1.2	Personnel
				5.1.3	Fournitures, matériels et outils
				5.1.4	Véhicules
				5.1.5	Archives et documentation
	5.2	Acteurs civiques	associatifs et	5.2.1	Aides aux associations
				5.2.2	Réserve civique
	5.3	Culture		5.3.1	Autres actions culturelles
				5.3.2	Médiathèque
				5.3.3	Manifestations culturelles
				5.3.4	Enseignement art et musique
	5.4	Patrimoine culturel		5.4.1	Autres actions patrimoniales
				5.4.2	Biens immobiliers et mobiliers patrimoniaux
				5.4.3	Manifestations patrimoniales
				5.4.4	Culture et langue bretonnes
				5.4.5	Mémoire
				5.4.6	Art public

6. SPORT	6.1 Services			6.1.1 Autres
				6.1.2 Personnel
				6.1.3 Fournitures, matériels et outils
				6.1.4 Véhicules
				6.1.5 Archives et documentation
	6.2 Acteurs civiques	associatifs	et	6.2.1 Aides aux associations
				6.2.2 Réserve civique
	6.3 Infrastructures équipements sportifs		et	6.3.1 Autres infrastructures
				6.3.2 Matériels et équipements sportifs
				6.3.3 Complexe Stread Kichen
				6.3.4 Complexe Kervigorn
				6.3.5 Salle sportive annexe
				6.3.6 Stade de Kervigorn
				6.3.7 Stade de Rozvenni
	6.4 Actions sportives			6.4.1 Autres
				6.4.2 Manifestations sportives

7. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	7.1 Services			7.1.1 Autres
				7.1.2 Personnel
				7.1.3 Fournitures, matériels et outils
				7.1.4 Véhicules
				7.1.5 Archives et documentation
	7.2 Acteurs civiques	associatifs	et	7.2.1 Aides aux associations
				7.2.2 Réserve civique
	7.3 Bâtiments techniques			7.3.1 Autres
				7.3.2 Services techniques
	7.4 Aménagement			7.4.1 Actions d'aménagement
				7.4.2 Espaces verts
	7.5 Mobilité			7.5.1 Voirie
				7.5.2 Infrastructures et équipements de voirie
				7.5.3 Gestion des eaux pluviales
				7.5.4 Circulations douces
	7.6 Infrastructures hors mobilité			7.6.1 Autres
				7.6.2 Réseaux

		7.6.3 Ports
		7.6.4 ZMEL
	7.7 Logement	7.7.1 Autres actions
		7.7.2 Logement social
		7.7.3 Lotissement communal
	7.8 Réserves foncières	7.8.1 Acquisitions
		7.8.2 Cessions
		7.8.3 Locations

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE	8.1 Services	8.1.1 Autres
		8.1.2 Personnel
		8.1.3 Fournitures, matériels et outils
		8.1.4 Véhicules
		8.1.5 Archives et documentation
	8.2 Acteurs associatifs et civiques	8.2.1 Aides aux associations
		8.2.2 Réserve civique
	8.3 Bâtiments	8.3.1 Autres
		8.3.2 Mairie
		8.3.4 Cimetière
	8.4 Gestion de l'Assemblée	8.4.1 Autres
		8.4.2 Élus
		8.4.3 Fêtes et cérémonies
		8.4.4 Communication générale
	8.5 Opérations non ventilables	8.5.1 Opérations non ventilables